

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

17 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2014, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Mario Lefebvre , maire suppléant de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. André Pâquet, maire de Fugèreville

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de
19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

12-14-531

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Pour le dernier mot de l'année, monsieur le Préfet trace le bilan de 2014 en exposant les principaux dossiers réalisés ou ayant cheminé au cours de la dernière année, à savoir :

- Délégation de la gestion foncière (camps chasse, bancs de gravier et sable);
- Soutien financier au Rift;
- Dépôt du plan de gestion concertée du lac Kipawa;
- Dossier de téléphonie cellulaire (Rogers);
- Matières résiduelles – Règlement du dossier des infractions (fermeture des dépôts en tranchée);
- Mission exploratoire en Europe – Dossier d'incinération;
- Adhésion au centre de tri Tricentris;
- Adoption d'une politique de gestion des matières résiduelles lors des événements (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015);
- Dossier d'évacuation médicale hors réseau routier (achat d'équipements);
- Sécurité publique – Achat d'une stèle-radar (vitesse aux entrées des municipalités);
- Fermeture du pont Moffet-Laforce (solidarité des élus);
- Industrie forestière – Problèmes d'approvisionnement en bois;
- Compressions gouvernementales – Période d'austérité.

12-14-532

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Donald Alarie
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

GIRAT – Projet d’implantation de tours pour téléphonie cellulaire et Internet mobile.

12-14-533

M. Louis Dallaire et M. Denis Geoffroy, respectivement président et directeur général du GIRAT (Gestion de l’inforoute régionale de l’Abitibi-Témiscamingue) ainsi que M. Luc Bélisle, directeur général de la Conférence régionale des élus (CRÉ) assistent à la rencontre et présente le projet de construction de tours de télécommunication en Abitibi-Témiscamingue.

M. Dallaire débute la présentation en évoquant l’historique du GIRAT qui en 2006, mettait en place une infrastructure de large bande de haute qualité déployée dans les collectivités. Sommairement, le projet était de l’ordre de 24 M\$, desservait 300 bâtiments avec des liens de 100 Mbps et même de 1 Gbps, environ 15 000 ordinateurs sont branchés au réseau à travers 27 différentes organisations, plus de 1 400 km de fibres furent déployés et la réalisation du projet se fit avec le partenaire privé Télébec.

En février 2014, le GIRAT fut mandaté par la Conférence régionale des élus pour réaliser une tournée dans les différentes MRC de la région afin de connaître les besoins touchant le développement du numérique. Au terme de cette tournée, la préoccupation principale fut le manque de couverture cellulaire et de l’Internet mobile dans plusieurs secteurs de la région. L’explosion du développement des téléphones intelligents et des appareils mobiles détermine, sans équivoque, la pertinence d’améliorer cette couverture.

La phase 2 du GIRAT vise le déploiement d’un service d’Internet mobile et de téléphonie cellulaire par la construction de 33 tours de communication de 100 mètres et 10 antennes cellulaires, afin de donner accès aux citoyens non desservis et offrir un service plus efficient auprès de la population de l’Abitibi-Témiscamingue. Cette infrastructure serait la propriété du GIRAT et permettrait au partenaire télécommunicateur, Télébec, et à d’autres fournisseurs de télécommunications d’installer des équipements afin de mieux desservir l’ensemble du territoire. Dès la construction des tours, le GIRAT pourra louer à tous les télécommunicateurs ou toute entreprise désirant un emplacement afin d’offrir une gamme de services aux populations desservies et non desservies tout en activant le principe de la libre concurrence. Ce projet sera porteur d’avenir pour le développement de tous les secteurs clés de la région comme la communication, l’économie, l’éducation, la culture, le milieu social, communautaire et municipal.

Le coût de ce projet est évalué à 21,8 M\$, financé selon la répartition suivante :

☞	Gouvernement fédéral	: 10,7 M\$	(49 %)
☞	Gouvernement provincial	: 4,1 M\$	(19 %)
☞	Partenaire privé (Télébec)	: 5,4 M\$	(25 %)
☞	MRC (milieu)	: 1,6 M\$	(7 %)

La contribution financière de chaque MRC est donc estimée à environ 335 000 \$.

Attendu que le GIRAT fut ciblé comme l’organisme porteur pour la mise en élaboration d’un plan d’aménagement numérique devant couvrir la région et qu’au terme d’une consultation à travers l’Abitibi-Témiscamingue, la couverture de l’Internet mobile et la desserte de la téléphonie cellulaire furent identifiées comme la priorité;

Attendu que ce projet, en plus de desservir l'Abitibi-Témiscamingue, vise également une couverture dans la portion sud de la région du Nord-du-Québec ainsi que dans le secteur de la réserve faunique de La Vérendrye;

Attendu que ce projet est à portée régionale et vise une couverture de plusieurs municipalités peu ou mal desservies en matière de téléphonie cellulaire et/ou de l'Internet mobile;

Attendu que pour la MRC de Témiscamingue, ce projet vise la construction de 10 tours de 300 pieds et assure une couverture optimale de l'ensemble des secteurs de la MRC;

Attendu que ce projet devient une opportunité pour un possible partenariat entre Communication-Témiscamingue et le GIRAT;

Attendu que ce projet serait admissible au Programme Canada numérique 150 et à du financement de divers paliers gouvernementaux, ainsi qu'à une contribution financière du partenaire privé;

Attendu que le GIRAT doit procéder au dépôt de sa demande auprès du Programme Canada numérique 150 d'ici le 12 janvier 2015;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Donald Alarie
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue donne un accord de principe à la réalisation du projet élaboré par le GIRAT, visant la construction d'une infrastructure de tours de télécommunications en Abitibi-Témiscamingue;
- ❖ Que cet accord est conditionnel à l'obtention des subventions par les différents paliers gouvernementaux et par la participation des autres parties intéressées.

Le conseil des maires maintient l'importance que ce projet collectif puisse offrir une opportunité d'affaires entre le GIRAT et Communication-Témiscamingue et invite les représentants à se rencontrer début 2015 afin de convenir si un partenariat est envisageable pour une complémentarité de services.

Les élus souhaitent également que ce projet favorisera des forfaits compétitifs répondant aux besoins de la population de l'Abitibi-Témiscamingue.

12-14-534

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Des questions en lien avec le projet des maternités porcines, le développement des activités agricoles, l'industrie forestière, l'abolition des postes au sein du CLD ainsi que les mesures d'austérité imposées par le gouvernement québécois furent posées par des membres de l'assistance.

Demande du Comité de vigie pour appui à la demande de la tenue d'un BAPE concernant le projet des maternités porcines.

12-14-535

M^{me} Johanne Descôteaux, membre du Comité de vigie de Lorrainville, requiert l'appui de la MRC de Témiscamingue dans leur demande de la tenue d'un BAPE pour le projet des maternités porcines collectives. Les projets d'élevage porcin de moins de 600 unités animales (comme ceux d'Olymel) sont soustraits de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

Le conseil des maires refuse à l'unanimité de donner un appui à cette demande. Les élus réitèrent le fait que ce projet relève des compétences locales des municipalités concernées.

12-14-536

Appui au développement de l'agriculture.

Considérant qu'historiquement, le Témiscamingue s'est bâti et développé grâce à l'agriculture et à l'exploitation forestière, confirmant ainsi l'agriculture comme étant un pilier passé et futur du développement économique et social de notre MRC;

Considérant que la MRC de Témiscamingue est une MRC à caractère rurale d'où l'importance d'un droit de pratique de l'agriculture et du devoir de le faire dans un esprit de développement et de promotion;

Considérant que le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle important dans l'occupation dynamique du territoire;

Considérant que les élus reconnaissent l'agriculture comme un des créneaux essentiels à l'économie du Témiscamingue se reflétant dans la variété des produits régionaux et d'un savoir-faire reconnu, découlant d'une fierté régionale;

Considérant que la MRC se doit de jouer un rôle de facilitateur en veillant à créer un environnement propice à la venue d'investisseurs au Témiscamingue pour le développement et l'innovation de notre agriculture;

Considérant que la MRC regorge d'un fort potentiel agricole et souhaite le mettre en valeur en favorisant la consolidation et la diversification de ses activités agricoles;

Considérant que le rôle de la MRC est d'assurer le développement de son territoire notamment en assurant un environnement propice et ouvert à tous les investisseurs voulant contribuer au développement de la MRC dans le respect de ses principes et ses valeurs;

Considérant que les élus souhaitent clamer haut et fort leur désir de voir s'épanouir le secteur agricole au Témiscamingue afin de léguer un héritage promoteur à la relève agricole pour une économie prospère et en santé;

Considérant l'importance de valoriser le secteur agroalimentaire, de soutenir nos agriculteurs dans leurs actions pour réhabiliter leur profession et de sensibiliser la population aux réalités du secteur agricole et agroalimentaire, cette sensibilisation visant à éliminer les perceptions négatives que le public pourrait avoir concernant le milieu agricole;

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires souhaite réaffirmer sa volonté ferme d'encourager et de soutenir le développement et la diversification du secteur agroalimentaire sur son territoire;

- ❖ Que la MRC demande à tous les acteurs du développement d'encourager et soutenir le développement agricole afin de réaliser son plein potentiel économique;
- ❖ Que le conseil des maires désire rappeler que le territoire agricole doit demeurer un espace dédié à l'activité agricole;
- ❖ Que la MRC est fière de son agriculture, de ses agriculteurs, de leur expertise et de leur contribution au développement de notre MRC;
- ❖ Que le conseil des maires encourage les entrepreneurs agricoles et investisseurs à développer, innover et voir au rayonnement de leurs entreprises et de leurs produits sur le territoire de la MRC;
- ❖ Que le conseil des maires réitère l'importance de créer de la richesse pour enfin vivre et non survivre au sein de notre MRC et ainsi être capable d'accueillir et de maintenir une population fière de contribuer au développement du Témiscamingue.

12-14-537

Projet des maternités porcines – Maximisation des retombées économiques.

M^{me} Véronique Girard et M. Alexandre Touzin, coprésidents de la Chambre de commerce Témis-Accord demande la collaboration de la MRCT afin de maximiser les retombées économiques lors de la réalisation du projet des maternités porcines.

M. Warolin confirme qu'un comité de maximisation pourrait être mis en place, en citant l'exemple du ComaxAT. Une rencontre entre Témis-Accord, la Société de développement du Témiscamingue et la MRCT sera planifiée en début d'année 2015 pour définir les stratégies à mettre en place afin que les entreprises de la région puissent bénéficier de la réalisation des travaux découlant de ce projet.

12-14-538

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2014 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 11 décembre 2014.

12-14-539

Dossier Internet haute vitesse – Demande d'extension du cautionnement de 200 000 \$ pour Communication-Témiscamingue.

Considérant que Communication-Témiscamingue, organisme à but non lucratif, a terminé la phase de construction du réseau Internet haute vitesse en milieu rural à l'automne 2014 et qu'il peut maintenant maximiser sa phase opérationnelle et mettre en place une stratégie de promotion;

Considérant que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, la Société de développement du Témiscamingue et la MRC de Témiscamingue se sont engagées dans ce projet collectif afin de doter le territoire d'un levier économique important et d'un outil de communication essentiel au développement socioéconomique du Témiscamingue et qu'il est primordial que tous les partenaires partagent les mêmes objectifs;

Considérant qu'à l'automne 2014, plus de 300 ménages en milieu rural sont branchés au service Internet de Communication-Témiscamingue;

Considérant que l'objectif premier est d'assurer la viabilité de l'organisme à but non lucratif afin de conserver un service Internet important pour le milieu et maintenir les contributions du MAMOT et d'Investissement Québec;

Considérant que selon la résolution n° 05-11-190, la MRC de Témiscamingue s'est portée caution sur un prêt de 200 000 \$ autorisé à la Caisse Desjardins du Témiscamingue et que celui-ci doit servir à financer les dépassements de coûts et les déficits d'opération lors du démarrage;

Considérant que Communication-Témiscamingue est en refinancement pour l'obtention d'un prêt d'une institution financière au montant approximatif de 1 028 000 \$, remboursable sur cinq ans, suite à l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que cette institution financière exige que la MRC de Témiscamingue maintienne la caution de cette obligation, tel que défini dans les résolutions n° 04-11-181 et 05-11-190;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ De signifier à la Caisse Desjardins du Témiscamingue que la MRC de Témiscamingue accepte de prolonger la convention de caution signée le 2 septembre 2011 pour le prêt de 200 000 \$;
- ❖ Que ce prêt de 200 000 \$ de Communication-Témiscamingue soit maintenu pour combler les possibles déficits prévus pour les deux prochaines années;
- ❖ Que les paiements mensuels ne portent que sur les intérêts jusqu'à la révision des modalités du prêt en février 2016 (6 mois après l'exercice financier au 31 août 2015).

La part de la caution de la MRCT pour la subvention du MAMOT au montant approximatif de 1 028 000 \$ se partage à parts égales avec la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue. Les montants des cautions seront réduits proportionnellement et solidairement au fur et à mesure du versement de la subvention par le MAMOT.

De même, le conseil des maires émet les conditions suivantes :

- ↪ La desserte du service Internet haute vitesse doit assurer une couverture optimale sur le territoire habité de la MRCT;
- ↪ Qu'une campagne de promotion soit rapidement mise en branle afin d'accroître le nombre de clients afin de favoriser la pérennité du projet;
- ↪ Que Communication-Témiscamingue, dans un délai respectable, négocie et signe une nouvelle entente avec le partenaire privé qui devra s'engager à respecter intégralement les modalités inscrites à l'entente, à défaut de quoi, des pénalités pourraient être émises auprès de ce fournisseur;
- ↪ Que lors du renouvellement de l'entente entre Communication-Témiscamingue et le partenaire privé, que des paramètres visant la détermination d'un prix pour le rachat de la dorsale (réseau principal) soient inclus dans l'entente, dans l'éventualité où le partenaire privé se retire du projet.

La Caisse Desjardins du Témiscamingue ne pourra en aucun temps prélever quelque somme d'argent que ce soit dans les comptes de la MRCT, sans autorisation expresse de la MRCT.

Avant d'exercer les cautions, la Caisse Desjardins doit, le cas échéant, tenir une réunion des partenaires, dont la MRCT, afin d'examiner ensemble toutes formes d'alternatives aux problématiques.

La MRCT maintient un représentant/représentante à Communication-Témiscamingue, en regard de la mise en œuvre, du fonctionnement, du développement futur et de la pérennité du projet et des services à la population.

La MRCT n'encourt aucune obligation relativement aux opérations (ex. : déficit), outre la caution de 200 000 \$.

12-14-540

Plan de gestion hybride du touladi.

Au cours des derniers mois, la Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, travaille de concert avec différents acteurs du milieu pour mettre en place des solutions afin de restaurer la population du touladi au réservoir Kipawa. La population du touladi de ce réservoir est dans une situation critique, principalement à cause des effets combinés du marnage du réservoir et de la pêche sportive.

Considérant l'importance économique de la pêche au touladi sur le lac Kipawa, l'Association des pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue a proposé auprès du MFFP, un programme d'ensemencement. Depuis plusieurs scénarios ont été étudiés et l'un d'eux serait de nature expérimentale hybride, visant un rétablissement à plus long terme des populations de touladi par des ensemencements importants, tout en permettant une certaine récolte de touladi.

Le Ministère demande une participation monétaire à la MRC de Témiscamingue pour financer en partie ce plan d'ensemencements.

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel, souhaite faire valoir l'importance d'un soutien financier par la MRC. Comme l'économie de Laniel repose principalement sur le tourisme, il s'avère essentiel que la MRC puisse investir dans ce projet afin d'assurer le maintien de cette activité économique. M^{me} Noël rappelle que Laniel n'a pas le statut de « municipalité ». Bien que Laniel demeure sous la responsabilité de la MRC de Témiscamingue, il est primordial que le conseil des maires puisse soutenir ce projet, afin de respecter une certaine autonomie du Comité municipal de Laniel qui s'est positionné en faveur de la demande du Ministère.

Il est proposé par M. Mario Lefebvre
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue contribue financièrement au plan de gestion hybride du touladi pour un montant de 18 000 \$ réparti sur trois ans, à même le surplus accumulé dans les TNO.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	12	10 745
Contre	7	4 518

Les conseillers / conseillères de comté, Jean-Yves Parent (Duhamel-Ouest), Maurice Laverdière (Guérin), Norman Young (Kipawa), Isabelle Morin (Laforce), Daniel Barrette (Laverlochère), Donald Alarie (Saint-Bruno-de-Guigues), et Édith Lafond (Saint-Eugène-de-Guigues), votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Budget 2015.

12-14-541

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ D'adopter le budget 2015 selon les dispositions suivantes :

1) Budget 2015 – Liste des écarts 2014-2015 :

Sujet	Coût	Financement
Élus		
Hausse dépenses élus + salaires	4 198 \$	
Préfet :		Quote-part 5 669 \$
➤ Salaire (+ 2,1%) (64 072 \$ en 2014) (65 418 \$ en 2015)	1 471 \$	
➤ Allocation de dépenses (15 662 \$ en 2014) (15 787 \$ en 2015)		
Aménagement du territoire		
Baisse dépenses générales (personnel adm./baux)	(32 440 \$)	
Volet II (revenu 25 000 \$ en 2014) (dépense 39 700 \$ en 2015)	64 700 \$	Quote-part 33 053 \$
Fonctionnement MRCT (baisse revenu MAMOT)	1 725 \$	
Passif environnemental	25 000 \$	
Délégation des baux - hausse revenu (42 361 \$ en 2014) (68 293 \$ en 2015)	(25 932 \$)	
Ressources forestières et agricoles (PDZA+PADEL)	(2 000 \$)	Quote-part
Services collectifs (aide financière)		
Programme Climat municipalités	(6 130 \$)	Quote-part 1 291 \$
Transport aérien (PATA)	12 421 \$	
Fonds de promotion touristique - CLD	(5 000 \$)	
Sécurité publique et incendie		
Baisse dépenses générales (équipements - autres, radio)	(27 139 \$)	Quote-part
Administration		
Baisse dépenses générales	(3 146 \$)	Quote-part
Fonds d'intervention financière		
Aucun montant discrétionnaire	(10 000 \$)	Quote-part
Développement économique et social		
Baisse transfert MDEIE - CLD	(11 803 \$)	Quote-part
Parc informatique		
(158 457 \$ en 2014) (161 117 \$ en 2015)	2 660 \$	Quote-part
Évaluation		
(263 789 \$ en 2014) (254 253 \$ en 2015)	(9 536 \$)	Quote-part
Cotisation aux organismes local et provincial	537 \$	Quote-part
Total quotes-parts administration	(20 414 \$)	Baisse avec affectation surplus (13 715 \$)
Gestion des matières résiduelles		
◆ Transfert et disposition déchets		Quote-part 838 851 \$
◆ Facturation incluse dans la quote-part (2 205 740 \$ en 2014) (2 872 591 \$ en 2015)	666 851 \$	inclus facturation 410 000 \$
Compensation mun. collecte sélective (600 000 \$ en 2014) (428 000 \$ en 2015)	172 000 \$	

Sujet	Coût	Financement
Total quotes-parts GMR	838 851 \$	Hausse avec affectation surplus 525 653 \$
Total quotes-parts adm. + GMR	818 437 \$	
Transport adapté (56 000 \$ en 2014) (56 250 \$ en 2015)	250 \$	Contribution
Sécurité incendie : Radios	(32 917 \$)	Contribution
Sécurité incendie : Entretien logiciel incendie	2 882 \$	Contribution
Le Rift	(1 229 \$)	Contribution
Inspection commerciale	4 600 \$	Contribution
Total quotes-parts + contribution	792 023 \$	
Surplus affecté à 2015		Inclus surplus mat. rés. 395 925 \$
➤ Année 2014 surplus estimé	(490 718 \$)	
➤ Année 2013 surplus accumulé	(129 443 \$)	
Sous-total surplus 2015	(620 161 \$)	
Affectation surplus budget 2014	313 662 \$	
Total	485 524 \$	

1.1) Informations fiscales et financières

➤ Quotes-parts :

- Budget 2015 3 086 738 \$ 0,257 \$ /100 \$ 196,75 \$ /habitant
- Budget 2014 2 601 214 \$ 0,229 \$ /100 \$ 165,80 \$ /habitant
- Écart 485 524 \$ 0,040 \$ /100 \$ 30,95 \$ /habitant

➤ Évaluation foncière uniformisée 2015 : 1 202 631 902 \$ 8,3 %

➤ Évaluation foncière uniformisée 2014 : 1 110 680 934 \$

➤ Population : 15 689

2) Affectation des surplus disponibles pour 2015 et 2016 :

Poste budgétaire	Montant	Projet
Aménagement du territoire	10 000 \$	Projet photos aériennes (10 % de 100 000 \$)
Aménagement du territoire	100 000 \$	Inspection terres publiques en TNO
Aménagement du territoire	327 600 \$	Développement filière hydroélectricité
Aménagement du territoire	25 000 \$	Acceptabilité sociale
Sécurité publique et incendie	31 100 \$	Système communication radios (rés. n° 03-14-130)
Sécurité publique et incendie	10 000 \$	Logiciel incendie (rés. n° 11-14-484)
Fonds d'aide financière	2 000 \$	Colloque régional ADMQ (2015)
Fonds d'aide financière	17 400 \$	Projet natation (5 800 \$/an sur 3 ans)
Fonds d'aide financière	32 700 \$	Jeux du Québec (50 % de 65 400 \$)
Fonds d'aide financière	10 000 \$	Solidarité rurale du Québec
Parc informatique	8 000 \$	Site Internet MRCT – Mise à jour
Parc informatique	50 000 \$	Caution ComTem (provision)
Évaluation	100 000 \$	Achat logiciel – Version modernisée
Immeuble	390 200 \$	Fondations de l'immeuble
Gestion matières résiduelles	200 000 \$	Nouveau camion collecte (2015)
Gestion matières résiduelles	200 000 \$	Nouveau camion collecte (2016)
Gestion matières résiduelles	6 000 \$	Conteneur (2016)
Gestion matières résiduelles	15 000 \$	Toile – Centre de transfert
Gestion matières résiduelles	150 000 \$	Chargeur (loader) (2015)
Gestion matières résiduelles	15 000 \$	Campagne de communication
Gestion matières résiduelles	200 000 \$	Projet incinérateur et valorisation thermique
Territoire non organisé	102 000 \$	Réfection de chemins
Total	2 002 000 \$	

3) Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec :

Tel que convenu lors de l'adoption du budget 2013, il fut entendu que les municipalités locales excluent de leur budget quelque revenu que ce soit à cet égard.

La compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 428 000 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

4) Traitement des élus pour l'année 2015 :

	2012	2013	2014	2015
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	146,50 \$	148,40 \$	150,33 \$	153,49 \$
Réunion dans la MRCT	73,24 \$	74,19 \$	75,15 \$	76,73 \$
Débuté en 2003 : Indexation annuelle IPC (2,1 % en 2015)				

5) Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2015 :

	2014	2015
Automobile	0,45 \$ / km	0,45 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	7 \$	7 \$
Dîner	20 \$	20 \$
Souper	20 \$	20 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel
Coucher chez parents ou amis	15 \$	15 \$

6) Renouvellement de la politique de travail et des règles de fonctionnement des employés de la MRCT pour l'année 2015 :

Une politique de travail et les règles de fonctionnement sont en vigueur à la MRCT depuis le 1^{er} janvier 1978.

- Depuis le 1^{er} janvier 1984, la MRCT s'engage à maintenir une assurance collective pour ses employés à temps plein, conformément au règlement n^o 14-11-1983 adopté le 23 novembre 1983.

Les cotisations régulières de la MRCT sont identiques aux cotisations régulières versées par le participant, soit une somme égale à 50 % de la prime de l'employé.

L'assurance collective comprend :

- ⇒ Assurance-vie;
- ⇒ Assurance-salaire;
- ⇒ Assurance-maladie;
- ⇒ Soins dentaires.

- Depuis le 1^{er} janvier 1997, la MRCT s'engage à maintenir un « Régime de rente à terme fixe » (*Fonds de pension*) pour ses employés à temps plein. La cotisation totale est de 5 % du salaire brut, partagée à parts égales employeur-employé;
- Congés de maladie : 10 jours par année, monnayables à 50 %;
- Congés fériés et fêtes payés : 12 jours par année;
- Vacances annuelles :
 - ⇒ Moins de 3 ans : 10 jours;
 - ⇒ Plus de 3 ans : 15 jours;
 - ⇒ Plus de 10 ans : 20 jours;
 - ⇒ Plus de 25 ans : 25 jours.
- Politique de prévention et d'intervention en matière d'abus sexuel et/ou physique et de harcèlement en milieu de travail :

Chaque employé de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) doit être traité équitablement au travail, dans un milieu exempt de harcèlement, de comportements offensifs et de discrimination. Aucun comportement jugé comme étant du harcèlement ou de la discrimination ne sera toléré. Toute action de cette nature sera traitée en fonction de la sévérité de l'offense et fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

- Concernant les règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre :

De par la nature de leur travail, les opérateurs sont tenus de respecter un code de conduite émis par la MRCT qui comprend des règles concernant les éléments suivants :

- 1) Responsabilité en cas d'accidents;
- 2) Sécurité et usage des équipements tels que les camions;
- 3) Conduite et comportement :
 - ⇒ Alcool et drogue sur les lieux du travail;
 - ⇒ Courtoisie envers la clientèle;
 - ⇒ Ponctualité;
 - ⇒ Vol et vandalisme sur le matériel de la MRCT;
 - ⇒ Négligence au volant;
 - ⇒ Oublier trop souvent des bacs lors de la collecte;
 - ⇒ Négligence dans le chargement et la disposition des déchets et des matières recyclables;
 - ⇒ Flânage et retard sur l'itinéraire;
 - ⇒ Falsification de la carte de temps;
 - ⇒ Transport d'un passager sans autorisation.
- 4) La MRCT fournit à chaque employé les équipements de sécurité (bottes, gants, imperméable, etc.).

RÈGLEMENT N^o 171-12-2014

Concernant la quote-part des municipalités de la MRC de Témiscamingue au financement du Centre local de développement du Témiscamingue pour l'année 2015.

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, chap. C-47.1) prévoit à l'article 124 que toute MRC doit soutenir financièrement le Centre local de développement qui exerce ses activités sur son territoire, dans la mesure des contributions perçues à cette fin des municipalités locales qui font partie de son territoire;

ATTENDU QUE les municipalités locales et TNO contribuent financièrement à la promotion et au développement économique dans la MRC depuis l'année 1987 et qu'elles souhaitent maintenir leur contribution pour l'année 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil le 26 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que le présent règlement soit adopté :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'objectif du présent règlement est de fixer la participation financière de chacune des municipalités locales et TNO de la MRC de Témiscamingue au financement du Centre local de développement du Témiscamingue, conformément aux dispositions de l'article 124 de la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, chap. C-47.1).

Article 3

Les municipalités locales et TNO de la MRC de Témiscamingue contribuent au financement du Centre local de développement du Témiscamingue pour une somme totale de 516 052 \$ pour l'année 2015, comme suit :

- A) Une part de 136 544 \$ à même le montant total de 516 052 \$ est répartie selon la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités locales et TNO, conformément aux articles 261.1 à 261.4 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, chap. F-2.1);
- B) Le solde de 379 508 \$ à même le montant total de 516 052 \$ correspond aux contributions des municipalités locales relativement au programme des agents de développement local.

Article 4

Il n'y a aucun mécanisme de retrait prévu à la loi.

L'adoption du présent règlement est soumise à la procédure suivante :

- Le vote d'une municipalité locale est déterminé par la majorité des voix exprimées par ses représentants;
- Il faut que les voix exprimées par les membres du conseil de la MRC soient majoritairement affirmatives;
- Il faut que le total des populations des municipalités locales dont le vote est affirmatif représente plus de la moitié de la population de la MRC;
- Au surplus, le vote affirmatif ou négatif d'une seule municipalité locale ne suffit pas pour faire en sorte que le règlement soit, selon le cas, adopté ou rejeté.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 17 décembre 2014.



Arnaud Warolin, préfet



Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

Avis de motion donné le : 26 novembre 2014

Adoption du règlement le : 17 décembre 2014

Publication du règlement le : 8 janvier 2015
(C.M. art. 447)

Entrée en vigueur le : 8 janvier 2015

ANNEXE AU RÈGLEMENT N^o 171-12-2014

Contribution des municipalités au financement du Centre local de développement du Témiscamingue (CLD) pour l'année 2015, avec prévision pour les années 2011 à 2015.

Municipalité	Évaluation uniformisée 2015	Contribution 2015	État des contributions des municipalités locales par l'engagement d'agents de développement local				
			Prévision				
			2011	2012	2013	2014	2015
Angliers	20 643 182 \$	1 314 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$
Béarn	41 263 220 \$	2 626 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Duhamel-Ouest	93 812 820 \$	5 971 \$	59 600 \$	59 600 \$	59 600 \$	59 600 \$	59 600 \$
Fugèreville	21 390 475 \$	1 361 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Guérin	18 601 438 \$	1 184 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Kipawa	51 507 677 \$	3 278 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Laforce	6 138 700 \$	391 \$	60 420 \$	60 420 \$	60 420 \$	60 420 \$	60 420 \$
Latulipe-et-Gaboury	16 333 515 \$	1 040 \$	6 375 \$	6 375 \$	6 375 \$	6 375 \$	6 375 \$
Laverlochère	40 892 056 \$	2 603 \$	28 506 \$	28 506 \$	28 506 \$	28 506 \$	28 506 \$
Lorrainville	78 009 136 \$	4 965 \$	59 815 \$	59 815 \$	59 815 \$	59 815 \$	59 815 \$
Moffet	18 802 600 \$	1 197 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Nédélec	22 006 846 \$	1 401 \$	7 600 \$	7 600 \$	7 600 \$	7 600 \$	7 600 \$
Notre-Dame-du-Nord	66 630 587 \$	4 241 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Rémigny	19 544 888 \$	1 244 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$
St-Bruno-de-Guigues	96 710 503 \$	6 155 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
St-Édouard-de-Fabre	43 307 277 \$	2 756 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
St-Eugène-de-Guigues	39 040 698 \$	2 485 \$	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$
Belleterre	13 918 306 \$	886 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Témiscaming	225 798 763 \$	14 371 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Ville-Marie	204 926 109 \$	13 043 \$	102 000 \$	102 000 \$	102 000 \$	102 000 \$	102 000 \$
TNO (Laniel)	63 353 106 \$	4 032 \$	2 692 \$	2 692 \$	2 692 \$	2 692 \$	2 692 \$
Total	1 202 631 902 \$	76 544 \$	379 508 \$	379 508 \$	379 508 \$	379 508 \$	379 508 \$
Montant de base							76 544 \$
Fonctionnement de base							30 000 \$
Promotion tourisme							30 000 \$
Total							516 052 \$

RÈGLEMENT N° 171.1-12-2014**Concernant l'imposition des taxes et quotes-parts
(Budget)
pour l'exercice financier 2015**Règlement
numéro
171.1-12-2014**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
1) RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS			
Conseil (14 réunions) :			
- Rémunération (2/3)	2 110 \$	23 030 \$	2 110 \$
- Allocation dépenses (1/3)	626 \$	11 515 \$	626 \$
- Déplacements	0 \$	8 562 \$	0 \$
Comité administratif (14 réunions) :			
- Rémunération (2/3)	0 \$	5 526 \$	0 \$
- Allocation dépenses (1/3)	0 \$	2 763 \$	0 \$
- Déplacements	0 \$	2 326 \$	0 \$
Autres comités :			
- Rémunération (2/3)	0 \$	12 000 \$	0 \$
- Allocation dépenses (1/3)	0 \$	6 101 \$	0 \$
- Déplacements	0 \$	7 500 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	4 656 \$	0 \$
Frais de déplacement - autres	0 \$	200 \$	0 \$
Autres dépenses (représentation - élus)	0 \$	6 500 \$	0 \$
- Salaires - Préfet	0 \$	65 418 \$	0 \$
- Avantages sociaux - Préfet	0 \$	15 787 \$	0 \$
- Allocation de dépenses annuelles - Préfet	0 \$	11 917 \$	0 \$
- Déplacements + congrès - Préfet	0 \$	11 694 \$	0 \$
- Allocation de dépenses annuelles - Préfet	0 \$	1 245 \$	0 \$
• Déplacements - formation élection	0 \$	0 \$	0 \$
• Promotion - élection	0 \$	0 \$	0 \$
• Procédures - élection (fonds)	0 \$	25 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	2 736 \$	221 739 \$	2 736 \$

221 739 \$

2) AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL			
Programme MAMOT			
- Fonctionnement des MRC	113 275 \$	0 \$	0 \$
- Diversification des revenus (redevances MRN)	170 462 \$	0 \$	0 \$
Fonds de soutien aux territoires en difficultés	0 \$	0 \$	0 \$
Agence de forêt privée	10 000 \$	0 \$	0 \$
Volet II (frais de gestion)	0 \$	0 \$	0 \$
Subvention CRÉ CRRNT lac Kipawa (TNO)	0 \$	0 \$	0 \$
Rémunération du coordonnateur	5 865 \$	29 325 \$	5 865 \$
Rémunération du personnel administratif	31 444 \$	49 727 \$	31 444 \$
Rémunération du personnel de secrétariat	0 \$	15 569 \$	0 \$
Rémunération surveillant TNO REL	3 982 \$	0 \$	3 982 \$
Avantages sociaux	8 465 \$	19 394 \$	8 465 \$
Déplacement du personnel (coordo+d.g. adjoint)	0 \$	6 074 \$	0 \$
GAMME (dév. projets ?)	0 \$	2 025 \$	0 \$
Comité consultatif ressources naturelles	0 \$	2 000 \$	0 \$
Poste	306 \$	2 121 \$	306 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
Téléphone	196 \$	4 045 \$	196 \$
Publication, annonce et avis	48 \$	1 822 \$	48 \$
Frais juridiques	0 \$	1 500 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	4 598 \$	0 \$
Assurances	87 \$	1 022 \$	87 \$
Formation	0 \$	3 543 \$	0 \$
Divers (représentation)	0 \$	1 468 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	0 \$	1 886 \$	0 \$
Location locaux et équipements	0 \$	304 \$	0 \$
Entretien des locaux et des équipements	0 \$	4 974 \$	0 \$
Photocopieur couleur	804 \$	1 454 \$	804 \$
Fournitures	576 \$	3 428 \$	576 \$
Bien-être des employés	0 \$	328 \$	0 \$
Immobilisation	0 \$	0 \$	0 \$
Services surveillance TNO - entente Témis	7 902 \$	0 \$	7 902 \$
Projets et divers	1 000 \$	0 \$	1 000 \$
Dépotoir (Bacs Zec Restigo)	3 600 \$	0 \$	3 600 \$
CRRNT - Lac Kipawa	0 \$	0 \$	0 \$
Gestion de l'eau (transférer dév. projets)	0 \$	0 \$	0 \$
Demande dézonage municipalités - CPTAQ	3 000 \$	3 000 \$	0 \$
Lots intramunicipaux	50 000 \$	50 000 \$	0 \$
Volet II	0 \$	39 700 \$	0 \$
Route verte	0 \$	0 \$	0 \$
Achat regroupé - Sel et calcium - contribution	23 438 \$	23 438 \$	0 \$
Délégation baux villégiatures	518 256 \$	449 963 \$	0 \$
Passif environnemental	0 \$	25 000 \$	0 \$
Table locale GIRT	14 000 \$	14 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	966 706 \$	761 708 \$	64 275 \$

(140 723 \$)

3) RESSOURCES FORESTIÈRES ET AGRICOLES			
Entente PDZA	10 000 \$	0 \$	0 \$
Volet Forestier	0 \$	0 \$	0 \$
Total Volet forestier	0 \$	0 \$	0 \$
Volet Agricole	0 \$	0 \$	0 \$
Agriculture et agroalimentaire PDZA	0 \$	25 000 \$	0 \$
Projet cerisier	0 \$	0 \$	0 \$
Communications et divers	0 \$	4 000 \$	0 \$
Comité agricole	0 \$	1 000 \$	0 \$
P.A.D.E.L.	0 \$	4 000 \$	0 \$
Total Volet agricole	0 \$	34 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	10 000 \$	34 000 \$	0 \$

24 000 \$

4) PROJETS AUTOFINANCÉS			
Québec en Forme	202 000 \$	202 000 \$	0 \$
Agent culturel (VVAP) (24 000 \$/an) (Pacte rural 50 %)	49 975 \$	49 975 \$	0 \$
Avenir d'enfants	236 015 \$	236 015 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	487 990 \$	487 990 \$	0 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
5) SERVICES COLLECTIFS (AIDE FINANCIÈRE)			
Fonds de promotion touristique (50 %) et fonctionnement du CLD (50 %)	0 \$	60 000 \$	0 \$
Centre d'archivage	0 \$	6 000 \$	0 \$
Carrefour jeunesse	0 \$	15 000 \$	0 \$
Le Rift - contribution	59 620 \$	59 620 \$	0 \$
Commission culturelle (20 000 \$ en 2013, 15 000 \$ en 2014, 20 000 \$ en 2015)	15 000 \$	30 000 \$	0 \$
Programme Climat municipalités	38 505 \$	32 375 \$	0 \$
Fonds de l'athlète	0 \$	0 \$	0 \$
Tour de l'Abitibi (2016)	0 \$	0 \$	0 \$
Transport aérien (PATA)	30 000 \$	42 421 \$	0 \$
Transport collectif - Financement	124 250 \$	138 250 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	267 375 \$	383 666 \$	0 \$

116 291 \$

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Personnel administratif	0 \$	5 459 \$	0 \$
Coordonnateur / Contractuel sécurité incendie	0 \$	8 500 \$	0 \$
Technicien prévention incendie	0 \$	39 720 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	11 004 \$	0 \$
Déplacements + Colloque incendie	0 \$	4 049 \$	0 \$
Téléphone	0 \$	366 \$	0 \$
Annonce	0 \$	1 404 \$	0 \$
Immatriculation stèle-radar	0 \$	143 \$	0 \$
Abonnement	0 \$	177 \$	0 \$
Équipements - autres	0 \$	2 025 \$	0 \$
Vitesse lac Kipawa - achat bouées	0 \$	0 \$	0 \$
Fournitures	0 \$	1 273 \$	0 \$
Matériel de prévention	0 \$	810 \$	0 \$
Frais du comité	0 \$	1 012 \$	0 \$
Frais surveillance examen et achat volume	0 \$	202 \$	0 \$
Frais annuels - Gestionnaire de formation (ENP)	0 \$	1 000 \$	0 \$
Entente pince de désincarcération - Fonds MRCT (2015) ⁽¹⁾	20 000 \$	20 000 \$	0 \$
Systèmes de communication (radios)	17 093 \$	17 093 \$	0 \$
Entretien Logiciel incendie	2 882 \$	2 882 \$	0 \$
Frais et maintien du réseau (téléavertisseurs) - contribution	20 000 \$	20 000 \$	0 \$
Évacuation médicale d'urgence	0 \$	0 \$	0 \$
Projet limite de vitesse	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	59 975 \$	137 120 \$	0 \$

77 145 \$

7) ADMINISTRATION			
Frais gestion mandataires	6 560 \$	0 \$	0 \$
Rémunération du personnel administratif	48 942 \$	41 988 \$	48 942 \$
Rémunération du personnel de secrétariat	15 569 \$	33 205 \$	15 569 \$
Avantages sociaux	13 225 \$	15 415 \$	13 225 \$
Déplacement du personnel	256 \$	2 025 \$	256 \$
Vérification comptable	4 543 \$	4 598 \$	4 543 \$
Poste	1 404 \$	1 418 \$	1 404 \$
Téléphone	900 \$	2 391 \$	900 \$
Annonce et avis	192 \$	1 904 \$	192 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
Communication (chronique politique, actualité Témis)	0 \$	3 876 \$	0 \$
Services juridiques	481 \$	8 000 \$	481 \$
Services équité salariale	0 \$	0 \$	0 \$
Services consultant - travail RH	0 \$	3 000 \$	0 \$
Formation	0 \$	3 037 \$	0 \$
Assurances	336 \$	743 \$	336 \$
Réception (représentation)	0 \$	2 025 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	304 \$	2 914 \$	304 \$
Frais de banque	0 \$	2 520 \$	0 \$
Entretien des locaux et des équipements	6 465 \$	5 245 \$	6 465 \$
Photocopieur couleur	252 \$	2 123 \$	252 \$
Fournitures	152 \$	1 436 \$	152 \$
Bien-être des employés	177 \$	426 \$	177 \$
Provision mauvaises créances	1 000 \$	0 \$	1 000 \$
Cour municipale TNO	200 \$	0 \$	200 \$
Divers	500 \$	0 \$	500 \$
Frais de vente - Immeubles pour taxes	10 000 \$	10 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	111 458 \$	148 289 \$	94 898 \$

131 729 \$

8) FONDS D'INTERVENTION FINANCIÈRE			
Montants discrétionnaires - FONDS D'AIDE	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	0 \$	0 \$	0 \$

0 \$

9) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
- Fonctionnement montant minimal à investir	0 \$	76 544 \$	0 \$
- Gouvernement du Québec (CLD)	201 185 \$	201 185 \$	0 \$
- Contribution additionnelle min. l'entrepreneuriat	0 \$	0 \$	0 \$
- Contribution additionnelle si résultats favorables	0 \$	0 \$	0 \$
- Contribution additionnelle équivalente par MDEIE	0 \$	0 \$	0 \$
Développement de projets MRCT (Comité log. social (-1 761,38 \$))	0 \$	25 000 \$	0 \$
Fonds d'adaptation et diversification - F.A.D.E.T. (SDT)	0 \$	0 \$	0 \$
Pacte rural Volet fonctionnement	327 250 \$	327 250 \$	0 \$
Pacte rural Volet agents de développement rural (3)	84 462 \$	112 616 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	612 897 \$	742 595 \$	0 \$

129 698 \$

10) CONTRIBUTIONS - CTAT			
Fonctionnement Transport adapté			
- Municipalités - contributions	56 250 \$	56 250 \$	0 \$
- Gouvernement du Québec	225 525 \$	225 525 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	281 775 \$	281 775 \$	0 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
11) PARC INFORMATIQUE AMÉNAGEMENT			
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	536 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL AMÉNAGEMENT	0 \$	536 \$	0 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPTABILITÉ			
- CIB (contrat de service)	1 350 \$	1 366 \$	1 350 \$
- CIB (Transfert de données + ajout entité)	0 \$	0 \$	0 \$
- Entretien et réparation	0 \$	536 \$	0 \$
- Module immobilisations (SAGE + ARCGIS)	0 \$	1 559 \$	0 \$
- CIB (licence réseau)	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ADM.-COMPTABILITÉ	1 350 \$	3 462 \$	1 350 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SECRETARIAT			
- Achat de programme	0 \$	536 \$	0 \$
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	2 280 \$	0 \$
- Formation médias sociaux	0 \$	0 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	1 215 \$	0 \$
- Hébergement site Web	0 \$	1 059 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ADM.-SECRETARIAT	0 \$	5 090 \$	0 \$
INCENDIE			
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	219 \$	0 \$
SOUS-TOTAL INCENDIE	0 \$	219 \$	0 \$
ENVIRONNEMENT (Gestion matières résiduelles)			
- Entretien et réparation (firme externe) (chargée projet)	0 \$	536 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ENVIRONNEMENT	0 \$	536 \$	0 \$
GÉOMATIQUE			
- Achat de programme et mise à jour (Arcview)	0 \$	1 369 \$	0 \$
- Support annuel et m.a.j. serveur carto (Progigraph)	0 \$	5 429 \$	0 \$
- Esri (contrat de service)	0 \$	5 192 \$	0 \$
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	536 \$	0 \$
- Formation (Volet II)	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL GÉOMATIQUE	0 \$	12 526 \$	0 \$
ÉVALUATION			
- Intégration réforme cadastrale - Dév. serveur	0 \$	5 639 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	2 430 \$	0 \$
- Support annuel (PG)	0 \$	30 168 \$	0 \$
- Modernisation PG	0 \$	12 070 \$	0 \$
- Plan maintenance annuelle licences (PG)	0 \$	0 \$	0 \$
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	2 437 \$	0 \$
- Formation (SMI et inspection commerciale)	0 \$	0 \$	0 \$
- Support annuel (PG-BAUX) (INSCRIT DANS BAUX)	0 \$	0 \$	0 \$
- Développement SMI	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ÉVALUATION	0 \$	52 743 \$	0 \$
LARGE BANDE			
- Financement réseau large bande (MAMROT)	450 953 \$	450 953 \$	0 \$
- Réseautage des municipalités (Support annuel)	0 \$	8 099 \$	0 \$
- Frais récurrents annuels Réseau large bande (Télébec)	0 \$	28 088 \$	0 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
- Frais Internet RISQ et cotisations au GIRAT	0 \$	11 642 \$	0 \$
- Utilisation de VIA (vidéoconférence)	0 \$	0 \$	0 \$
- Gestion des courriels (Télébec)	0 \$	1 949 \$	0 \$
SOUS-TOTAL LARGE BANDE	450 953 \$	500 731 \$	0 \$
RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS			
- Logiciel bureautique (Office 2010)	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel bureautique (Exchange, 5 utilisateurs)	0 \$	2 025 \$	0 \$
- Licences antivirus (150 licences pour 2016)	0 \$	0 \$	0 \$
- Serveur réseau (fonds réserve)	0 \$	2 531 \$	0 \$
- Licence serveur et utilisateurs (26)	0 \$	709 \$	0 \$
- Conseil sans papier (achat tablette)	0 \$	0 \$	0 \$
- Implantation du serveur de relève	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel Adobe Professionnel	0 \$	1 519 \$	0 \$
- Équipements informatiques (renouvellement)	0 \$	4 049 \$	0 \$
- Remplacement écran pour tablette PC (inspecteurs)	0 \$	4 049 \$	0 \$
- Unité de stockage (disques USB)	0 \$	0 \$	0 \$
- Module cheminement projets (achat)	0 \$	2 516 \$	0 \$
- Module cheminement projets (contrat service)	0 \$	405 \$	0 \$
- Module gouvernance Web (achat)	0 \$	12 072 \$	0 \$
- Module gouvernance Web (contrat service)	0 \$	3 822 \$	0 \$
- Évaluation - Mesureurs numériques (2)	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel d'évaluation - Module Attachement	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel d'évaluation - Module Fosse et puits	0 \$	0 \$	0 \$
- Sauvegarde de données (image du disque)	0 \$	506 \$	0 \$
SOUS-TOTAL RENOUV. ÉQUIPEMENTS	0 \$	34 202 \$	0 \$
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES			
- Télétravail (12 licences Terminal Server)	0 \$	0 \$	0 \$
- Système communication à l'Écocentre	0 \$	2 025 \$	0 \$
SOUS-TOTAL DÉV. DES SERVICES	0 \$	2 025 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	452 303 \$	612 070 \$	1 350 \$

161 117 \$

12) ÉVALUATION			
Rémunération du personnel	26 977 \$	75 734 \$	26 977 \$
Inspecteur en bâtiment	12 348 \$	39 169 \$	12 348 \$
Avantages sociaux	8 062 \$	23 555 \$	8 062 \$
Déplacement du personnel et inspecteurs	0 \$	7 455 \$	0 \$
Poste	842 \$	2 726 \$	842 \$
Téléphone	540 \$	3 051 \$	540 \$
Annonce et avis	294 \$	1 317 \$	294 \$
Colloque et congrès	0 \$	1 468 \$	0 \$
Frais juridiques	0 \$	2 000 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	3 908 \$	0 \$
Contrat de service - évaluateur	15 487 \$	61 950 \$	15 487 \$
Demande de révision - évaluateur	0 \$	9 314 \$	0 \$
Assurances	529 \$	4 932 \$	529 \$
Abonnements et cotisations	0 \$	1 356 \$	0 \$
Entretien des locaux et équipements	0 \$	10 490 \$	0 \$
Photocopieur couleur	1 049 \$	2 606 \$	1 049 \$
Fournitures	546 \$	6 054 \$	546 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
Bien-être des employés	0 \$	321 \$	0 \$
Modernisation	0 \$	0 \$	0 \$
Immobilisations	0 \$	2 835 \$	0 \$
Équipements inspection	0 \$	1 012 \$	0 \$
Inspection commerciale - contribution	15 000 \$	15 000 \$	0 \$
Mutations - contribution	3 000 \$	3 000 \$	0 \$
Évaluation - Villes - contribution	50 000 \$	43 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	134 674 \$	322 253 \$	66 674 \$

254 253 \$

13) COTISATIONS AUX ORGANISMES			
Cotisations O.R.L.P.	0 \$	19 776 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	0 \$	19 776 \$	0 \$

19 776 \$

14) PROGRAMMES D'HABITATION			
Subvention gouv. provincial (S.H.Q.)	264 464 \$	245 325 \$	0 \$
Rémunération du personnel administratif	0 \$	4 627 \$	0 \$
Rémunération inspecteur	0 \$	7 787 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	2 545 \$	0 \$
Déplacements du personnel	0 \$	487 \$	0 \$
Poste	0 \$	301 \$	0 \$
Téléphone	0 \$	390 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	690 \$	0 \$
Assurances	0 \$	240 \$	0 \$
Entretien des locaux et équipements	0 \$	925 \$	0 \$
Photocopieur couleur	0 \$	579 \$	0 \$
Fournitures	0 \$	321 \$	0 \$
Bien-être des employés	0 \$	247 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	264 464 \$	264 464 \$	0 \$

15) ÉDIFICE			
Loyer - Location des organismes	95 620 \$	0 \$	0 \$
Occupation M.R.C.	39 364 \$	0 \$	0 \$
Intérêts sur Fonds de réserve	0 \$	0 \$	0 \$
Assurance	0 \$	3 961 \$	0 \$
Taxes et compensations	0 \$	4 450 \$	0 \$
Déneigement du stationnement	0 \$	3 194 \$	0 \$
Entretien ménager	0 \$	41 299 \$	0 \$
Entretien de l'immeuble	0 \$	5 049 \$	0 \$
Entretien aménagement paysager	0 \$	2 020 \$	0 \$
Électricité et chauffage	0 \$	23 828 \$	0 \$
Frais de financement (474 109 \$ / 10 ans) fin 2014	0 \$	0 \$	0 \$
Autres	0 \$	3 595 \$	0 \$
Climatisation (fonds immeuble) 115 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Fondations (fonds immeuble)	0 \$	47 587 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	134 983 \$	134 983 \$	0 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
16) VALORISATION MATIÈRES RÉSIDUELLES			
Facturation aux municipalités (Quote-part)	0 \$	0 \$	0 \$
Factures collecte réserves indiennes	0 \$	0 \$	0 \$
Compensation collecte sélective	428 000 \$	0 \$	0 \$
Autres revenus mat. résiduelles (ventes matières)	40 000 \$	0 \$	0 \$
TOTAL REVENUS	468 000 \$	0 \$	0 \$
Rémunération			
Directrice du Centre de valorisation	0 \$	52 676 \$	0 \$
Gestionnaire projet en environnement	0 \$	0 \$	0 \$
Coordonnateur de la collecte sélective	0 \$	51 038 \$	0 \$
Opérateurs de camion (5)	0 \$	204 480 \$	0 \$
Opérateur de machineries lourdes	0 \$	40 255 \$	0 \$
Responsable de la cour	0 \$	26 468 \$	0 \$
Opérateur balance	0 \$	29 312 \$	0 \$
Mécanicien	0 \$	53 782 \$	0 \$
Main d'œuvre supplémentaire (temps partiel)	0 \$	1 000 \$	0 \$
Opérateur de chargeur compact	0 \$	30 992 \$	0 \$
Aide à la mise en ballots	0 \$	0 \$	0 \$
Charges sociales	0 \$	94 097 \$	0 \$
Charges sociales PIQM	0 \$	0 \$	0 \$
CSST Écocentre + centre de tri	0 \$	0 \$	0 \$
Congés fériés opérateurs	0 \$	10 000 \$	0 \$
Frais de bureau			
Bien-être des employés (eau, café, etc.)	0 \$	269 \$	0 \$
Frais de poste (Dicom, etc.)	0 \$	469 \$	0 \$
Fournitures de bureau (papeterie)	0 \$	1 350 \$	0 \$
Équipements bureau	0 \$	506 \$	0 \$
Cotisation et abonnement	0 \$	146 \$	0 \$
Téléphone écocentre	0 \$	1 863 \$	0 \$
Cellulaire gestionnaire projet	0 \$	0 \$	0 \$
Internet	0 \$	1 316 \$	0 \$
Comptabilité et vérification (audit collecte)	0 \$	4 598 \$	0 \$
Frais de déplacements			
Déplacements	0 \$	2 067 \$	0 \$
Formation	0 \$	1 012 \$	0 \$
Vêtement de travail	0 \$	3 819 \$	0 \$
Écocentre			
Location conteneur et levée écocentre	0 \$	1 034 \$	0 \$
Récupération des RDD	0 \$	18 522 \$	0 \$
Récupération des TIC	7 104 \$	0 \$	0 \$
Récupération bardeaux	0 \$	40 766 \$	0 \$
Récupération fer	3 435 \$	1 253 \$	0 \$
Récupération des pneus	0 \$	4 049 \$	0 \$
Matières en provenance des municipalités (REL)	0 \$	310 000 \$	0 \$
Entrepreneurs et transporteurs	0 \$	100 000 \$	0 \$
Centre de valorisation			
Contrat ramassage papier	0 \$	200 \$	0 \$
Pièces et accessoires	0 \$	3 003 \$	0 \$
Location équipements	0 \$	143 \$	0 \$
Entretien terrain et bâtiments	0 \$	354 \$	0 \$
Article nettoyage	0 \$	0 \$	0 \$
Assurances (tous les bâtiments)	0 \$	6 493 \$	0 \$
Électricité (tous les bâtiments)	0 \$	30 370 \$	0 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
Centre de tri			
Traitement Recyclage (Tricentris)	0 \$	34 675 \$	0 \$
Transport vers Gatineau	0 \$	91 132 \$	0 \$
Pièces et accessoires	0 \$	19 718 \$	0 \$
Location équipements	0 \$	152 \$	0 \$
Propane, huile et autres produits	0 \$	152 \$	0 \$
Article nettoyage	0 \$	152 \$	0 \$
Garage			
Outils garage	0 \$	2 058 \$	0 \$
Pièces et accessoires	0 \$	2 442 \$	0 \$
Location équipements	0 \$	218 \$	0 \$
Propane, huile et autres produits	0 \$	283 \$	0 \$
Article nettoyage	0 \$	152 \$	0 \$
Roulotte et balance			
Pièces et accessoires	0 \$	120 \$	0 \$
Location équipements	0 \$	49 \$	0 \$
Propane, huile et autres produits	0 \$	49 \$	0 \$
Article nettoyage + salle de bain	0 \$	184 \$	0 \$
Contrat de service - balance	0 \$	961 \$	0 \$
Plateforme de compostage			
Tests annuels (échantillon laboratoire)	0 \$	1 550 \$	0 \$
Traitement du lixiviat	0 \$	2 126 \$	0 \$
Pièces et accessoires	0 \$	678 \$	0 \$
Location équipements	0 \$	97 \$	0 \$
Centre de Transfert			
Transport et traitement au LET (Multitech)	120 000 \$	850 367 \$	0 \$
Surcharge de carburant (diesel)	0 \$	14 350 \$	0 \$
Relais d'écocentre local (REL)			
Transport des matières vers Multitech	0 \$	82 688 \$	0 \$
Frais de surveillance et d'aménagement	8 142 \$	9 771 \$	0 \$
Transport bois + bardeaux REL	0 \$	33 417 \$	0 \$
Camion de collecte et machineries			
Diesel camion 1	0 \$	51 150 \$	0 \$
Diesel camion 2	0 \$	30 948 \$	0 \$
Diesel camion 3	0 \$	54 147 \$	0 \$
Diesel camion 4	0 \$	818 \$	0 \$
Diesel camion 5	0 \$	60 067 \$	0 \$
Essence camion pick-up	0 \$	3 455 \$	0 \$
Diesel machineries	0 \$	0 \$	0 \$
Diesel camion "roll-off"	0 \$	769 \$	0 \$
Diesel loader	0 \$	6 017 \$	0 \$
Diesel broyeur	0 \$	6 358 \$	0 \$
Diesel tamis	0 \$	556 \$	0 \$
Diesel garage	0 \$	67 \$	0 \$
Diesel pelle	0 \$	6 667 \$	0 \$
Diesel bobcat	0 \$	4 083 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 1	0 \$	32 889 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 2	0 \$	13 447 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 3	0 \$	55 092 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 4	0 \$	2 258 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 5	0 \$	11 153 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions pick-up	0 \$	1 953 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) machineries	0 \$	0 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions "roll-off"	0 \$	1 261 \$	0 \$

Postes et fonctions	2015	Dépenses	
		MRCT	TNO
Entretien et réparation (pièces) loader	0 \$	3 909 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) broyeur	0 \$	2 806 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) tamis	0 \$	1 593 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) pelle	0 \$	7 656 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) bobcat	0 \$	7 097 \$	0 \$
Immatriculation	0 \$	8 855 \$	0 \$
Assurances - véhicules	0 \$	9 182 \$	0 \$
Systèmes de communications radio	0 \$	5 849 \$	0 \$
Frais de financement			
Emprunt 999 000 \$ (camion collecte)	0 \$	0 \$	0 \$
- Capital (refinancement 2013)	0 \$	115 200 \$	0 \$
- Intérêts	0 \$	6 629 \$	0 \$
Emprunt 338 000 \$ (Écocentre)	0 \$	0 \$	0 \$
- Capital	0 \$	20 600 \$	0 \$
- Intérêts	0 \$	1 667 \$	0 \$
Emprunt (4 M\$)	0 \$	0 \$	0 \$
- Capital	0 \$	76 200 \$	0 \$
- Intérêts	0 \$	23 020 \$	0 \$
Emprunt 4 M\$ (intérêts emprunt temporaire)	0 \$	0 \$	0 \$
Plaintes et dommages	0 \$	6 059 \$	0 \$
Fonds d'immobilisation (camions)	0 \$	50 000 \$	0 \$
Fonds d'immobilisation (machinerie)	0 \$	25 000 \$	0 \$
Fonds toile centre de transfert	0 \$	5 000 \$	0 \$
Immobilisations (matières résiduelles)	0 \$	10 000 \$	0 \$
Sous-total	606 681 \$	3 004 720 \$	0 \$
Autres dépenses			
Promotion	0 \$	6 089 \$	0 \$
Frais du comité Gestion (CAGE)	0 \$	463 \$	0 \$
Développement de projets (enfouissement)	0 \$	30 000 \$	0 \$
Révision du PGMR	0 \$	10 000 \$	0 \$
TOTAL DÉPENSES	606 681 \$	3 051 272 \$	0 \$

2 444 591 \$

TOTAL	4 394 017 \$	7 603 700 \$	229 933 \$
--------------	---------------------	---------------------	-------------------

7 833 633 \$

EXCÉDENT DES CHARGES SUR LE REVENU	3 439 616 \$
---	---------------------

SURPLUS ACCUMULÉ	(620 161 \$)
-------------------------	---------------------

QUOTES-PARTS 2015	2 819 455 \$
--------------------------	---------------------

⁽¹⁾ Fonds géré par MRC pour pinces désincarcération et évacuation médicale.

17) RÉPARTITION DES SURPLUS ACCUMULÉS 2013-2014 SELON LES OPÉRATIONS RÉELLES

Rémunération et déplacements des élus	6 421 \$
Aménagement	51 067 \$
Aménagement (affectation surplus libre)	44 836 \$
Valorisation matières résiduelles	395 925 \$
Sécurité incendie	13 805 \$
Administration	53 895 \$
Évaluation	55 295 \$
Cotisations OLRP	(1 083 \$)
Total	620 161 \$

18) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET SERVICES AUX MUNICIPALITÉS

Transport adapté (entente 1987)		56 250 \$
Para-Transport – Aide financière		
Évaluation :		
- « Villes » (selon règlement de 1982)	50 000 \$	
- Mutations (frais du Bureau de la publicité des droits)	<u>3 000 \$</u>	53 000 \$
Sécurité incendie (maintien du réseau)		20 000 \$
Pinces désincarcération + évacuation médicale		20 000 \$
Sécurité incendie (radios)		17 093 \$
Sécurité incendie (entretien logiciel incendie)		2 882 \$
Sel et calcium (service d'achat en commun)		23 438 \$
Inspections commerciales – Tenue à jour		15 000 \$
Le Rift		59 620 \$
Total des contributions		267 283 \$

19) TERRITOIRE NON ORGANISÉ

	TNO		
	Ensemble	Laniel	Les Lacs
Part du TNO :			
- Quotes-parts	105 682 \$	62 642 \$	43 040 \$
- Contributions	7 065 \$	4 730 \$	2 335 \$
Administration TNO à la MRC	229 933 \$	34 490 \$	195 443 \$
Sûreté du Québec	51 008 \$	28 333 \$	22 675 \$
Entretien chemin forestier	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Répartition locale (Comité municipal)	207 192 \$	207 192 \$	0 \$
Excédant des dépenses sur les revenus	620 880 \$	337 387 \$	283 493 \$
Surplus accumulés	(20 000 \$)	0 \$	(20 000 \$)
Total	600 880 \$	337 387 \$	263 493 \$
Taxation TNO 2015	600 880 \$		

20) FONDS DE RÉSERVE

	Édifice	Fonds de développement et informatique	Total
Estimé au 31 décembre 2014	390 197 \$	32 857 \$	423 054 \$
Virement autorisé	0 \$	0 \$	0 \$
Solde	390 197 \$	32 857 \$	423 054 \$

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, chap. A-19.1) prévoit à l'article 205, sous réserve de toute disposition législative inconciliable, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC contribue au paiement des dépenses de celle-ci;

ATTENDU QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement selon tout critère qu'elle détermine par règlement et qui peut varier selon la nature des dépenses. À défaut d'un tel règlement, les dépenses sont réparties, entre ces municipalités, en fonction de leur richesse foncière uniformisée respective, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, chap. F-2.1);

ATTENDU QUE le *Code municipal* prévoit à l'article 975 que le budget de la MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC. Constitue une catégorie l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Les parties sont adoptées séparément. Peuvent délibérer et voter à l'égard d'une partie les membres du conseil qui sont habilités à participer aux délibérations et au vote à l'égard des fonctions qui forment la catégorie visée par cette partie;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, chap. A-19.1) prévoit aux articles 201 et 202 que pour qu'une décision soit prise par le conseil, les voix exprimées doivent être majoritairement positives et le total des populations attribuées aux représentants qui ont exprimé des voix positives doit équivaloir à plus de la moitié du total des populations attribuées aux représentants qui ont voté. Le représentant d'une municipalité dispose d'une voix au conseil de la MRC ou, le cas échéant, du nombre de voix déterminées dans le décret;

ATTENDU QUE le règlement n° 008-09-1982 établit la juridiction de la MRC en regard de l'évaluation des villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie; les dépenses encourues à cet égard sont calculées « au coût réel, majoré de 10 % »;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, chap. C-47.1) prévoit à l'article 124 que toute MRC doit soutenir financièrement le Centre local de développement qui exerce ses activités sur son territoire, dans la mesure des contributions perçues à cette fin des municipalités locales qui font partie de son territoire;

ATTENDU QUE le règlement n° 171.1-12-2014, adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 17 décembre 2014, détermine la quote-part des municipalités locales et TNO au soutien du Centre local de développement du Témiscamingue, conformément aux dispositions de la loi pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les règlements n°s 120 et 121-09-2006 adoptés par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 20 septembre 2006 portant sur la déclaration d'intention pour l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (CM, article 678.0.2.1) prévoit que les coûts par municipalité sont estimés en fonction d'un coût par habitant, incluant un facteur de performance.

ATTENDU QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, chap. 0-9) prévoit à l'article 8 qu'une MRC dont le territoire comprend un territoire non organisé est présumée être une municipalité locale à l'égard de ce territoire;

ATTENDU QUE le *Code municipal* (articles 989 et 991) prévoit que la MRC peut en territoire non organisé, imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables ou seulement sur ceux des personnes intéressées, toute somme de deniers nécessaire pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objectif spécial;

ATTENDU QUE le territoire non organisé comprend deux secteurs c'est-à-dire :

- **TNO Laniel** (85905) (parties non organisées des cantons Mazenod, Tabaret et Bruchési, ainsi que le canton Shehyn);
- **TNO Les Lacs-du-Témiscamingue** (85907) (l'ensemble du TNO à l'exception de Laniel);

ATTENDU QUE la richesse foncière uniformisée des municipalités et territoire non organisé, pour l'exercice financier 2015, conformément aux **articles 261.1 à 261.4** de la **Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chap. F-2.1)**, se répartie comme suit :

Territoire non organisé	63 353 106 \$		
Municipalités locales	<u>694 635 618 \$</u>	757 988 724 \$	63,03 %
Villes		444 643 178 \$	36,97 %
Total		1 202 631 902 \$	

ATTENDU QU'un **avis de motion** a été régulièrement donné à la séance du conseil le 26 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ensemble du présent règlement soit adopté; sujet aux parties du budget adoptées séparément.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Quotes-parts à l'ensemble des municipalités et TNO.

La partie « 1 » du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Rémunérations des élus	221 739 \$	(6 421 \$)	215 318 \$
Aménagement du territoire	(140 723 \$)	(95 903 \$)	(236 626 \$)
Ressources forestière et agricole	24 000 \$	0 \$	24 000 \$
Services collectifs (Aide financière)	116 291 \$	0 \$	116 291 \$
Sécurité incendie	77 145 \$	(13 805 \$)	63 340 \$
Administration générale	131 729 \$	(53 895 \$)	77 834 \$
Fonds d'intervention financière	0 \$	0 \$	0 \$
Développement économique	129 698 \$	0 \$	129 698 \$
Parc informatique	161 117 \$	0 \$	161 117 \$
Total	720 996 \$	(170 024 \$)	550 972 \$

Cette somme de 550 972 \$ est répartie selon la richesse foncière de l'ensemble des municipalités locales et TNO suivants :

Article 2.1

Coûts estimés par municipalité pour la gestion de l'Écocentre, la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables et des matières résiduelles sans potentiel de mise en valeur, répartis comme suit :

Municipalité	Gestion des matières résiduelles
Angliers	41 155 \$
Béarn	90 576 \$
Duhamel-Ouest	96 557 \$
Fugèreville	38 680 \$
Guérin	40 525 \$
Kipawa	66 624 \$
Laforce	30 436 \$
Latulipe-et-Gaboury	37 927 \$
Laverlochère	76 504 \$
Lorrainville	157 823 \$
Moffet	25 771 \$
Nédélec	41 415 \$
Notre-Dame-du-Nord	148 333 \$
Rémigny	33 287 \$
St-Bruno-de-Guigues	129 697 \$
St-Édouard-de-Fabre	62 902 \$
St-Eugène-de-Guigues	51 349 \$
Belleterre	38 137 \$
Témiscaming	321 580 \$
Ville-Marie	310 924 \$
TNO Laniel	32 388 \$
TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	18 562 \$
Eagle village	45 143 \$
Timiscaming First Nation	82 553 \$
Winneway	29 818 \$
Total ⁽¹⁾	2 048 666 \$

(1) calcul au prorata de la population et de la performance

Réf. : Règlements :

- N° 120-09-2006 du 20 septembre 2006 (Acquisition de compétence);
- N° 121-09-2006 du 20 septembre 2006 (Emprunt 1 M\$);
- N° 129-12-2007 du 19 décembre 2007 (Emprunt 338 000 \$);
- N° 132-05-2008 du 21 mai 2008 (Emprunt 616 000 \$);
- N° 140-08-2009 du 19 août 2009 (Emprunt 4 000 000 \$).

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming	✓	
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 1 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 3

Contributions : évaluation « villes » et mutations.

La partie « 2 » du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Évaluation des villes ⁽¹⁾	50 000 \$	0 \$	50 000 \$
Mutations	3 000 \$	0 \$	3 000 \$
Total	53 000 \$	0 \$	53 000 \$

Cette somme de 53 000 \$ est répartie selon le coût réel du service rendu à chacune des municipalités (villes + 10 % selon le règlement / entente en vigueur).

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre ⁽¹⁾	✓	
Témiscaming ⁽¹⁾	✓	
Ville-Marie ⁽¹⁾	✓	
TNO		✓

L'adoption de la partie « 2 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 4

Contribution au transport des personnes

La partie « 3 » du budget comprend d'une part les contributions volontaires des municipalités et TNO au Transport adapté de 56 250 \$, une somme de 20 000 \$ pour le maintien du réseau et les frais d'utilisation en sécurité incendie et d'une somme de 20 000 \$ pour des pinces de désincarcération et évacuation médicale mises dans un fonds à partir de 2015.

Cette somme est répartie selon la richesse foncière des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 3 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 5

5.1) Quotes-parts évaluation (...)

La partie « 4 » du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Service d'évaluation	254 253 \$	(55 295 \$)	198 958 \$
Cotisation des organismes	19 776 \$	1 083 \$	20 859 \$
Total	274 029 \$	(54 212 \$)	219 817 \$

Cette somme de 219 817 \$ est répartie selon la richesse foncière des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre		✓
Témiscaming		✓
Ville-Marie		✓
TNO	✓	

5.2) Gestion du territoire non organisé

La partie « 4 » comprend également les dépenses suivantes en territoire non organisé :

	Total	Surplus	Répartition TNO		Solde
			Les Lacs	Laniel	
Administration	229 933 \$	(20 000 \$)	175 443 \$	34 490 \$	209 933 \$
Sûreté du Québec	51 008 \$	0 \$	22 675 \$	28 333 \$	51 008 \$
Ent. chemin forestier	20 000 \$	0 \$	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Répartition locale	207 192 \$	0 \$	0 \$	207 192 \$	207 192 \$
Quotes-parts	105 682 \$	0 \$	43 040 \$	62 642 \$	105 682 \$
Contributions	7 065 \$	0 \$	2 335 \$	4 730 \$	7 065 \$
Total	620 880 \$	(20 000 \$)	263 493 \$	337 387 \$	600 880 \$

À l'exception de la répartition locale « Les Lacs-du-Témiscamingue » au montant de 263 493 \$, ces sommes sont imposées en territoire non organisé par voie de taxation directe sur les biens imposables des secteurs concernés.

L'adoption de la partie « 4 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 6

Services aux municipalités (sel et calcium)

La partie « 5 » du budget comprend les contributions des municipalités intéressées au service d'achat en commun du sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités.

Ce service est estimé à 23 438 \$.

Cette somme est répartie selon le coût réel du service aux municipalités concernées.

L'adoption de la partie « 5 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 7

7.1) La partie « 6 » du budget comprend d'une part les contributions volontaires des municipalités et TNO au RIFT de 59 620 \$ selon une moyenne entre la fréquentation et la population.

Cette somme est répartie selon les critères mentionnés ci-dessus des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin		✓
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓
Ville-Marie		✓
TNO		✓

L'adoption de la partie « 6 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2) La partie « 6 » du budget comprend d'autre part les contributions volontaires des municipalités et TNO de 17 093 \$ pour le système de communication (radios) en sécurité incendie renouvellement des radios mobiles et portatives est répartie selon le nombre de radios dans chaque municipalité. Les frais d'entretien, location des tours et des fréquences sont répartis à parts égales pour chaque municipalité.

Cette somme est répartie selon les critères mentionnés ci-dessus des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming	✓	seulement renouvellement
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 6 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7.3)** La partie « 6 » du budget comprend d'autre part les contributions volontaires des municipalités et TNO de 2 882 \$ pour l'entretien du logiciel incendie répartie selon la population de chaque municipalité.

Cette somme est répartie selon les critères mentionnés ci-dessus des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming	✓	
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 6 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 8

Les taxes et quotes-parts imposées ainsi que les contributions établies en vertu du présent règlement seront dues et exigibles aux dates suivantes :

- Celles payables par chaque municipalité (**articles 2, 2.1, 4 (CTAT) et 5.1**) : en trois versements égaux, au 1^{er} mars 2015, 1^{er} juin 2015 et 1^{er} septembre 2015;
- Celles prélevées en territoire non organisé (**article 5.2**), en trois versements égaux, au 31 mars 2015, 30 juin 2015, 30 septembre 2015 : suivant les dispositions des **articles 1001 et suivants du Code municipal**; toutefois, l'envoi des comptes de taxes demeure sujet à l'**article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chap. F-2-1)** et des règlements adoptés en vertu des **paragraphes 2^e et 4^e de l'article 263** de ladite loi;
- Celles prévues aux **articles 3, 4, 6, 7.1, 7.2 et 7.3** : dans les 30 jours de la production des comptes et des pièces justificatives aux municipalités concernées;

Article 9

Les arrérages portent intérêt au taux de 1½ % par mois ou 18 % par année. Le calcul des intérêts se fait sur le versement dû seulement et non sur le montant total du compte de taxes.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 17 décembre 2014.



Arnaud Warolin, préfet



Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

N.B. : Les tableaux suivants font partie intégrante du présent règlement :

- **Tableau 1** Répartition imposée et sommes payables à la MRC de Témiscamingue, conformément au règlement n° 171.1-12-2014 intitulé « Concernant l'imposition des taxes et quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2015 ».
- **Tableau 2** Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités.
- **Tableau 3** Affectation et répartition des taxes en territoire non organisé.
- **Tableau 4** État de la répartition locale en TNO Laniel (85905).
- **Tableau 5** Calcul de la richesse foncière uniformisée des municipalités pour les fins de la répartition des sommes payables à la MRC pour l'année 2015 (Réf. : Article 261.1, Loi sur la fiscalité municipale, chap. F-2.1).
- **Tableau 6** État comparatif – budgets 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Avis de motion donné le : 26 novembre 2014

Adoption du règlement le : 17 décembre 2014

Publication du règlement le : 8 janvier 2015
(C.M. art. 447)

Entrée en vigueur le : 8 janvier 2015



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2015

Tableau 1

RÉPARTITION IMPOSÉE ET SOMMES PAYABLES À LA M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT # 171.1-12-2014 INTITULÉ "CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET QUOTES-PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

MUNICIPALITÉS	ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2015	QUOTE-PARTS 2015 ADM						QUOTES-PARTS 2015 GMR				CONTRIBUTIONS 2015						CORRECTION RFU 2014	GRAND TOTAL		
		PARTIE 1			PARTIE 4			TOTAL Q-P ADM	PARTIE 1			TOTAL Q-P GMR	TOTAL Q-P ADM+GMR	PARTIE 3	PARTIE 2	PARTIE 5	PARTIE 1			PARTIE 6	TOTAL CONTRI-BUTION
		BUDGET	SURPLUS	S-TOTAL	BUDGET	SURPLUS	S-TOTAL		BUDGET	SURPLUS	S-TOTAL										
Angliers	20 643 182	12 376	(3 051)	9 325	7 464	(1 522)	5 942	15 267	49 109	(7 954)	41 155	41 155	56 422	2 754	100	3 751	850	2 334	9 789	815	67 026
Béarn	41 263 220	24 737	(5 657)	19 080	14 918	(2 839)	12 079	31 159	108 081	(17 505)	90 576	90 576	121 735	4 453	150	0	300	5 427	10 330	3 001	135 066
Duhamel-Ouest	93 812 820	56 239	(13 386)	42 853	33 916	(6 719)	27 197	70 050	115 218	(18 661)	96 557	96 557	166 607	8 784	150	0	300	8 955	18 189	(1 528)	183 268
Eugéreville	21 390 475	12 826	(2 365)	10 461	7 733	(1 180)	6 553	17 014	46 155	(7 475)	38 680	38 680	55 694	2 815	100	0	300	2 058	5 273	1 267	62 234
Guérou	18 601 438	11 152	(2 853)	8 299	6 725	(1 424)	5 301	13 600	48 357	(7 832)	40 525	40 525	54 125	2 586	100	0	300	538	3 524	1 042	58 691
Kipawa	51 507 677	30 882	(8 101)	22 781	18 622	(4 034)	14 588	37 369	79 500	(12 876)	66 624	66 624	103 993	0	100	0	300	90	490	(3 272)	101 211
Laforce	6 138 700	3 681	(791)	2 890	2 219	(395)	1 824	4 714	36 318	(5 882)	30 436	30 436	35 150	1 559	100	1 130	300	1 060	4 149	836	40 135
Latulipe	16 333 515	9 790	(2 311)	7 479	5 904	(1 155)	4 749	12 228	45 257	(7 330)	37 927	37 927	50 155	2 399	100	1 811	300	1 762	6 372	2 673	59 200
Laverlochère	40 892 056	24 515	(5 538)	18 977	14 784	(2 779)	12 005	30 982	91 289	(14 785)	76 504	76 504	107 486	4 423	100	0	300	5 676	10 499	3 519	121 504
Lorrainville	78 009 136	46 768	(11 540)	35 228	28 202	(5 766)	22 436	57 664	188 324	(30 501)	157 823	157 823	215 487	7 481	100	0	550	12 828	20 957	(14 443)	222 001
Moffet	18 802 600	11 271	(2 179)	9 092	6 798	(1 087)	5 711	14 803	30 752	(4 981)	25 771	25 771	40 574	2 602	100	0	300	1 434	4 436	(658)	44 352
Nédelec	22 006 846	13 192	(3 513)	9 679	7 956	(1 753)	6 203	15 882	49 419	(8 004)	41 415	41 415	57 297	2 867	150	0	300	2 403	5 720	1 279	64 296
Notre-Dame-du-Nord	66 630 587	39 947	(11 081)	28 866	24 088	(5 520)	18 568	47 434	177 000	(28 667)	148 333	148 333	195 767	6 543	250	3 330	1 150	7 185	18 458	1 811	216 036
Rémigny	19 544 888	11 718	(2 627)	9 091	7 066	(1 312)	5 754	14 845	39 720	(6 433)	33 287	33 287	48 132	2 663	100	0	300	1 791	4 854	1 746	54 732
St-Bruno-de-Guigues	96 710 503	57 980	(12 499)	45 481	34 963	(6 250)	28 713	74 194	154 762	(25 065)	129 697	129 697	203 891	9 022	200	5 100	300	10 709	25 331	(15 528)	213 694
St-Edouard-de-Fabre	43 307 277	25 964	(6 101)	19 863	15 657	(3 059)	12 598	32 461	75 058	(12 156)	62 902	62 902	95 363	4 622	100	0	300	4 536	9 558	1 214	106 135
St-Eugène-de-Guigues	39 040 698	23 405	(5 597)	17 808	14 113	(2 800)	11 313	29 121	61 273	(9 924)	51 349	51 349	80 470	4 270	100	1 321	300	4 662	10 653	(7 249)	83 874
SOUS-TOTAL	694 635 620	416 443	(99 190)	317 253	261 128	(49 694)	201 634	518 787	1 395 692	(226 031)	1 169 561	1 169 561	1 688 348	69 843	2 100	16 443	6 750	73 446	168 582	(23 476)	1 833 456
Belleterre	13 918 306	8 345	(1 705)	6 640	0	0	0	6 640	45 507	(7 370)	38 137	38 137	44 777	2 200	4 100	951	300	1 941	9 492	648	54 917
Témiscaming	225 798 763	135 369	(32 972)	102 397	0	0	0	102 397	383 728	(62 148)	321 580	321 580	423 977	0	26 900	0	3 650	1 593	32 143	18 103	474 223
Ville-Marie	204 926 109	122 856	(26 906)	95 950	0	0	0	95 950	371 013	(60 089)	310 924	310 924	406 874	17 939	19 900	6 044	4 000	2 118	50 001	(3 472)	453 403
SOUS-TOTAL	444 643 178	266 670	(61 583)	204 987	0	0	0	204 987	800 248	(129 607)	670 641	670 641	875 628	20 139	60 900	6 995	7 950	5 652	91 636	16 279	982 643
T.N.O.	63 353 106	37 983	(9 251)	28 732	22 901	(4 618)	18 283	47 015	60 796	(9 846)	50 950	50 950	97 965	6 268	0	0	300	497	7 065	7 717	112 747
TOTAL	1 202 631 902	720 996	(170 024)	550 972	274 029	(64 212)	219 817	770 789	2 256 636	(366 464)	1 891 152	1 891 152	2 661 941	96 250	53 000	23 438	15 000	79 595	267 283	(479)	2 928 745
EAGLE VILLAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	53 867	(8 724)	45 143	45 143	45 143	0	0	0	0	0	0	294	45 437
TÉMISCAMING FIRST NATION	0	0	0	0	0	0	0	0	98 507	(15 954)	82 553	82 553	82 553	0	0	0	0	0	0	185	82 738
WINNEWAY	0	0	0	0	0	0	0	0	35 581	(5 763)	29 818	29 818	29 818	0	0	0	0	0	0	0	29 818
SOUS-TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	187 955	(30 441)	157 514	157 514	157 514	0	0	0	0	0	0	479	167 993
TOTAL	1 202 631 902	720 996	(170 024)	550 972	274 029	(64 212)	219 817	770 789	2 444 591	(396 925)	2 048 666	2 048 666	2 819 455	96 250	53 000	23 438	15 000	79 595	267 283	0	3 096 738

BUDGET 2015 - T.N.O.

	ÉVALUATION MUNICIPALE	QUOTE-PART	ADM. M.R.C.	RÉPAR. LOCALE	CONTRI-BUTIONS	ENT. CHE. FOREST.	SURETÉ DU QUÉBEC	TOTAL TAXATION	TAUX 2015	TAUX 2014
LANIEL	30 570 600	62 642	34 490	207 192	4 730	0	28 333	337 387	1 1036	1 0610
LES LACS	24 466 100	43 040	175 443	0	2 335	20 000	22 675	263 493	1,0770	1,0583
TOTAL	55 036 700	105 682	209 933	207 192	7 065	20 000	51 008	600 880	1,0918	1,0598

BUDGET 2015 (Règlement # 171-1-12-2014)
AFFECTATION DE LA RÉPARTITION DES TAXES, QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS PAR FONCTIONS ET ACTIVITÉS

Tableau 2
Partie ADM

	QUOTES-PARTS 2015													CONTRIBUTIONS 2015													TOTAL ADMINISTRATION				
	PARTIE 1						PARTIE 4							PARTIE 3			PARTIE 6			PARTIE 5			PARTIE 2			PARTIE 1			TOTAL		
	ÉVALUATION (LIM. 2015)	ÉLUS	AMÉNAG.	RESSOURCES FOREST & APOICQUE	SERVICES COLLECTIFS	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE	ADMINS.	FONDS INT. FINANCIÈRE	DEV. ÉCONOM.	FARC. INFO.	SOUS-TOTAL	ÉVAL.	COTIS. O.L.P.P.	SOUS-TOTAL	ÉVAL.	COTIS. O.L.P.P.	SOUS-TOTAL	INCENDIE	INCENDIE	RESEAU	RADIOS	ÉVALUATION VILLES & MUNICIPALITÉS	SEL. A. CALCUL	INSPECTION COMM. T.A.U.	LE RPT.	ENT. LOCAL	INCENDIE	TOTAL	2015	2014	VARIATION
MONTANT TOTAL	1 202 621 902	221 739	(140 723)	24 000	116 291	77 145	131 729	0	129 698	161 117	720 996	254 250	19 776	274 029	996 023	56 250	20 000	20 000	17 000	17 000	53 000	23 438	15 000	59 620	2 802	267 263	1 262 908	1 309 136	-46 228		
MOINS SURPLUS MONTANT NET	214 316	(6 421)	(96 903)	0	0	(13 905)	(53 896)	0	129 698	161 117	559 972	198 989	0	(170 034)	(95 296)	20 669	219 811	720 788	56 250	20 000	20 000	17 000	53 000	23 438	15 000	59 620	2 802	267 263	1 109 073	1 078 911	-31 162
ANGULERS	20 643 181	3 675	(4 186)	412	1 996	1 094	1 262	0	2 226	2 266	9 325	9 311	911	5 642	16 261	1 255	446	1 063	1 192	100	3 751	880	1 145	87	9 769	25 056	25 403	-347			
BEARN	41 263 220	7 432	(8 052)	823	3 950	2 148	2 803	0	4 460	5 428	19 360	10 950	1 123	12 079	31 152	2 500	892	1 063	641	160	0	300	4 638	148	10 330	41 489	43 931	-2 442			
DUMMEL-OLEST	93 819 923	16 958	(18 759)	1 872	9 008	4 877	6 224	0	10 117	12 968	42 853	24 527	2 250	27 197	70 053	4 703	2 028	1 063	477	160	0	300	8 317	141	18 169	69 239	103 343	-34 104			
FUGÈREVILLE	21 390 475	3 848	(3 823)	437	2 068	1 188	1 080	0	2 307	2 866	10 461	9 311	962	8 853	17 014	300	482	1 063	641	100	0	300	1 568	89	5 273	22 267	16 802	5 465			
GUÉRIN	18 601 458	3 311	(3 764)	371	1 799	974	1 116	0	2 006	2 492	8 299	4 796	515	5 207	13 600	1 131	402	1 063	477	100	0	300	0	81	3 534	17 124	20 311	-15 698			
OPAHIA	91 500 871	9 122	(10 480)	1 028	4 981	2 712	2 482	0	5 585	6 901	22 781	13 186	1 422	14 588	32 309	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	460	37 269	37 710	-441	
LA FORCE	6 138 700	1 192	(1 164)	123	594	320	421	0	692	822	2 980	1 656	189	1 824	4 714	373	133	1 063	477	100	0	1 130	300	594	49	4 149	8 863	9 494	-631		
LATAPPE & GABOURY	16 332 514	2 924	(3 215)	326	1 579	860	1 056	0	1 761	2 188	7 479	4 300	449	4 749	12 228	893	393	1 063	477	100	1 611	300	1 278	57	6 372	18 600	18 531	69			
LAVENDELOIERE	40 828 226	7 368	(7 963)	816	3 954	2 121	2 802	0	4 410	5 479	18 977	10 887	1 118	12 025	30 823	2 468	894	1 063	641	100	0	300	4 802	133	10 469	41 481	43 262	-1 781			
LORRAINVILLE	78 009 136	13 988	(15 519)	1 957	7 443	4 080	4 968	0	6 413	10 451	35 225	20 294	2 102	22 456	57 664	4 743	1 696	1 063	1 378	100	0	450	11 198	202	20 907	78 621	99 978	-21 357			
MUFFT	18 802 600	3 324	(3 410)	375	1 818	1 040	1 348	0	2 020	2 519	9 092	5 197	514	5 711	14 803	1 143	406	1 063	509	100	0	300	830	37	4 436	19 239	16 907	2 332			
NÉDEC	27 006 961	3 911	(4 530)	439	2 128	1 142	1 268	0	2 973	3 349	9 679	5 582	611	6 203	16 893	1 208	416	1 063	405	100	0	300	1 524	74	5 720	21 600	24 015	-2 415			
NOTRE-DAME-DU-NORD	66 630 967	11 792	(13 931)	1 300	6 443	3 455	3 631	0	7 198	9 907	28 966	16 710	1 999	18 968	47 454	4 050	1 440	1 063	1 542	250	3 390	1 150	5 431	312	10 495	65 955	66 334	-379			
REMINY	19 544 888	3 501	(3 761)	380	1 890	1 045	1 300	0	2 108	2 618	9 091	5 217	597	5 794	14 843	1 198	422	1 063	405	100	0	300	933	53	4 864	19 698	18 923	775			
ST-BASILE-DE-GUADALUPE	36 710 583	17 364	(18 372)	1 850	8 353	5 196	6 637	0	10 430	12 958	45 481	26 586	2 641	29 213	74 794	5 679	2 096	1 063	869	200	5 100	300	9 525	215	26 531	99 523	104 180	-4 657			
ST-EDOUARD-DE-BASSE	43 307 271	7 787	(8 572)	864	4 198	2 246	2 878	0	4 670	5 802	19 863	11 411	1 187	12 598	32 461	1 633	398	1 063	1 519	100	0	300	3 199	122	9 968	43 093	45 919	-2 826			
ST-ÉTIENNE-DE-GUADALUPE	39 040 696	6 995	(7 741)	779	3 775	2 041	2 519	0	4 210	5 230	17 809	10 240	1 073	11 913	29 121	2 373	844	1 063	1 192	100	1 320	300	3 443	101	10 653	39 774	48 237	-17 529			
SOUS-TOTAL	694 628 620	124 236	(127 228)	13 882	67 167	36 900	44 664	0	74 912	80 980	317 283	182 421	19 113	201 604	918 787	39 696	13 800	16 848	13 398	2 100	16 440	6 790	88 211	1 987	168 882	687 369	726 165	-48 885			
BELLETERRE	11 913 500	2 487	(2 567)	273	1 344	760	979	0	1 921	1 805	6 562	0	0	0	6 643	943	307	1 063	477	4 103	621	303	1 453	95	9 672	18 123	16 323	1 799			
TEMISCAMING	225 796 763	40 523	(44 895)	4 596	21 634	11 878	14 150	0	24 351	30 250	102 987	0	0	0	102 987	0	0	0	0	0	1 147	26 900	4 660	0	446	32 143	134 548	128 888	4 660		
VILLEMARIE	204 926 100	36 946	(39 309)	4 030	18 814	10 974	14 078	0	22 020	27 454	88 950	0	0	0	88 950	12 457	4 428	1 063	1 624	18 800	6 044	4 600	0	434	80 011	148 951	144 413	4 538			
SOUS-TOTAL	444 640 178	79 966	(86 784)	8 874	42 196	22 812	29 208	0	47 880	59 560	204 887	0	0	204 887	12 300	4 726	2 106	2 248	50 900	6 865	7 408	1 469	868	91 636	286 620	289 425	-2 805				
LAMÉ	35 033 171	5 260	(5 950)	593	3 393	1 843	2 198	0	3 779	4 693	15 882	9 140	969	10 111	26 003	1 193	297	1 063	477	0	0	0	0	0	0	0	4 750	30 753	30 006	747	
LES LACS	28 319 964	5 063	(5 639)	564	2 747	1 485	1 796	0	3 055	3 795	12 840	7 300	780	8 172	21 012	1 722	613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 305	23 347	20 353	2 994	
SOUS-TOTAL	63 353 136	11 324	(12 604)	1 254	6 129	3 328	3 976	0	6 834	8 488	28 722	16 921	1 746	18 283	47 615	3 882	1 375	1 044	477	0	300	0	300	0	0	0	0	0	0	0	
EAGLE VILLAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
TEMISCAMING FIRST NATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
WINDYKAW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
SOUS-TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

ÉTAT COMPARATIF
AFFECTATION / RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS

	PARTIE 1						PARTIE 4						
	2009	2010	2012	2013	2014	2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération/indemnité des élus	208 678	212 378	208 263	208 753	215 070	216 070	221 238						
Aménagement du territoire	(29 109)	(34 317)	(85 110)	(85 110)	(173 776)	(173 776)	(140 723)						
Ressources forestières et agricoles	0	0	0	0	0	0	0						
Incendie	10 000	19 908	10 000	10 000	0	0	0						
Services culturels	87 280	87 280	130 250	130 250	119 000	115 000	116 291						
Sécurité Publique et Incendie	102 018	102 018	104 284	104 284	104 284	104 284	104 284						
Administration	105 020	108 687	110 369	110 369	134 978	134 978	131 729						
Fonds d'intervention financière	7 000	12 000	12 000	12 000	10 000	10 000	0						
Développement économique - parter rural	82 660	82 660	130 650	130 650	141 501	141 501	129 698						
Parc intermunicipal	93 105	119 940	111 301	111 301	106 457	106 457							



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2015 (Règlement # 171.1-12-2014)

AFFECTATION DE LA RÉPARTITION DES TAXES, QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS PAR FONCTIONS ET ACTIVITÉS

Tableau 2

Partie ADM+GMR

	TOTAL ADMINISTRATION			
	ÉVALUATION UNIF. 2015	2015	2014	VARIATION
MONTANT TOTAL	1 202 631 902	1 262 308	1 309 136	-3.56%
MOINS SURPLUS		(224 236)	(230 935)	-2.90%
MONTANT NET		1 038 072	1 078 201	-3.72%
ANGLIERS	20 643 182	25 056	25 423	-1.44%
BEARN	41 263 220	41 489	43 931	-5.56%
DUHAMEL-OUEST	93 812 820	88 239	103 343	-14.62%
FUGÈREVILLE	21 390 475	22 287	16 862	32.17%
GUBERIN	18 601 438	17 124	20 311	-15.69%
KIPAWA	51 507 677	37 859	37 210	1.75%
LAFORCE	6 138 700	8 863	9 484	-6.55%
LATULIPE & GABOURY	16 333 515	18 600	18 531	0.38%
LAVRILLOCHÈRE	40 892 056	41 481	43 262	-4.12%
LORRAINVILLE	78 009 136	78 621	93 278	-15.71%
MOFFET	18 802 600	19 299	16 997	13.19%
NÉDELEC	22 006 846	21 602	24 015	-10.05%
NOTRE-DAME-DU-NORD	66 630 587	65 892	68 494	-3.80%
RÉMIGNY	19 544 888	19 699	18 923	4.10%
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	96 710 903	99 525	104 180	-4.47%
ST-EDOUARD-DE-FABRE	43 307 277	42 019	45 679	-8.01%
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	39 040 698	39 774	48 237	-17.55%
SOUS-TOTAL	694 636 620	687 369	738 160	-6.88%
BELLETERRE	13 918 306	16 132	16 323	-1.17%
TÉMISCAMING	225 798 763	134 540	128 886	4.39%
VILLE-MARIE	204 926 109	145 951	144 413	1.07%
SOUS-TOTAL	444 643 178	296 623	289 622	2.42%
LANEL	35 033 112	30 733	30 066	2.22%
LES LACS	28 319 994	23 347	20 353	14.71%
SOUS-TOTAL	63 353 106	54 080	50 419	7.26%
EAGLE VILLAGE		0	0	0
TÉMISCAMING FIRST NATION		0	0	0
WINEWAY		0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0	0

	GESTION DES MATIÈRES		TOTAL ADMINISTRATION + GMR 2015							
	RÉSIDUELLES		EXCLUS FACTURATION		2015 Q-P FINAL		2014		VARIATION	
	2015	2015 EXCLUS FACTURATION*	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS + GMR. (A)	AVEC CORRECTION ERREUR 2014 (B)	INCLUS FACTURATION +CORRECTION	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS + GMR RÉEL 2014 (C)	2014-2015 exclus facturation (A)/(C)	2014-2015 AVEC CORR (B)/(C)		
	2 444 591	2 034 591	1 681 263	3 296 899	3 296 899	3 706 899	2 990 899	10.25%	10.25%	
	(395 925)	(395 925)	(82 727)	(620 161)	(620 161)	(620 161)	(319 662)	97.72%	97.72%	
	2 048 666	1 638 666	1 598 536	2 676 738	2 676 738	3 086 738	2 676 738	0.00%	0.00%	
ANGLIERS	41 155	32 233	35 097	57 289	59 104	67 026	60 519	-5.34%	-3.99%	
BEARN	90 576	70 939	49 137	112 428	115 429	136 066	93 068	20.80%	24.03%	\$/habitant
DUHAMEL-OUEST	96 557	75 623	91 173	163 862	162 334	183 268	194 516	-15.76%	-16.54%	
FUGÈREVILLE	38 680	30 294	26 843	62 581	53 848	62 234	43 705	20.31%	23.21%	Évaluation
GUBERIN	40 525	31 739	29 934	48 863	49 905	58 691	50 245	-2.75%	-0.68%	
KIPAWA	66 524	52 180	52 928	90 039	86 767	101 211	90 138	-0.11%	-3.74%	
LAFORCE	30 436	23 837	16 871	32 700	33 536	40 195	26 355	24.07%	27.24%	\$/habitant
LATULIPE & GABOURY	37 927	29 704	27 144	48 304	50 977	59 200	45 675	5.76%	11.61%	
LAVRILLOCHÈRE	76 504	59 918	57 424	101 399	104 918	121 504	100 686	0.71%	4.20%	
LORRAINVILLE	157 823	123 607	109 093	202 228	187 785	222 001	196 371	2.98%	-4.37%	\$/habitant
MOFFET	25 771	20 184	21 643	39 423	38 765	44 352	38 640	2.03%	0.32%	
NÉDELEC	41 415	32 436	31 462	54 038	55 317	64 296	55 477	-2.59%	-0.29%	
NOTRE-DAME-DU-NORD	148 333	116 175	100 716	182 067	183 878	216 036	169 210	7.60%	8.67%	performance
RÉMIGNY	33 287	26 071	27 588	45 770	47 516	54 732	46 511	-1.59%	2.16%	
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	129 697	101 579	98 378	201 104	185 576	213 694	202 557	-0.72%	-8.38%	
ST-EDOUARD-DE-FABRE	62 902	49 265	49 893	91 284	92 498	106 135	95 572	-4.49%	-3.22%	
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	51 349	40 216	41 482	79 990	72 741	83 874	89 719	-10.84%	-18.92%	
SOUS-TOTAL	1 169 561	916 000	860 807	1 603 369	1 579 894	1 833 456	1 617 623	-0.88%	-2.33%	
BELLETERRE	38 137	29 869	24 062	46 001	46 649	54 917	40 385	13.90%	15.51%	\$/habitant
TÉMISCAMING	321 580	251 861	277 371	386 401	404 504	474 223	406 257	-4.89%	-0.43%	
VILLE-MARIE	310 924	243 516	247 318	389 467	385 955	453 403	391 731	-0.58%	-1.46%	
SOUS-TOTAL	670 641	525 246	548 751	821 869	837 148	982 543	816 540	0.66%	2.82%	
LANEL	32 988	25 368	28 139	56 101	60 352	67 372	59 265	-3.71%	3.58%	
LES LACS	18 562	14 538	22 118	37 885	41 351	45 375	42 471	-10.80%	-2.64%	
SOUS-TOTAL	50 950	39 906	50 317	93 986	101 703	112 747	100 736	-6.70%	0.96%	
EAGLE VILLAGE	45 143	45 143	40 544	45 143	45 437	45 437	40 544	11.34%	12.07%	performance
TÉMISCAMING FIRST NATION	82 553	82 553	74 560	82 553	82 738	82 738	74 560	10.72%	10.97%	performance
WINEWAY	29 818	29 818	26 961	29 818	29 818	29 818	26 961	10.59%	10.59%	performance
SOUS-TOTAL	157 514	157 514	142 066	157 514	157 993	157 993	142 066	10.87%	11.21%	

MRC 17 décembre 2014



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2015 (règlement # 171.1-12-2014)

Tableau 3

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES TAXES EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ

	TOTAL						LANIEL (85905)						LES LACS-DU-TÉMISCAMINGUE (85907)									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Taxes foncières M.R.C.																						
Rém. et dépt. des élus	2 366	2 366	2 420	2 486	3 189	3 313	2 736	355	355	363	373	478	497	411	2 011	2 011	2 057	2 113	2 711	2 816	2 325	
Aménagement	39 792	38 591	38 981	39 033	56 309	74 596	64 275	5 969	5 789	5 847	5 855	8 446	11 189	9 641	33 823	32 802	33 134	33 178	47 863	63 406	54 634	
Évaluation	40 753	40 132	40 704	47 101	58 981	61 719	66 674	6 113	6 020	6 106	7 065	8 847	9 258	10 001	34 640	34 112	34 598	40 036	50 134	52 461	56 673	
Administration	96 179	106 843	131 565	117 703	104 207	97 140	96 248	14 427	16 026	19 735	17 656	15 631	14 571	14 437	81 752	90 817	111 830	100 047	88 576	82 569	81 811	
Distribution du surplus ou revenus	(50 000)	(60 000)	(20 000)	(35 000)	(51 000)	(33 000)	(20 000)	(7 500)	(9 000)	0	(15 000)	0	0	0	(42 500)	(51 000)	(20 000)	(20 000)	(51 000)	(33 000)	(20 000)	
Sous-total	129 090	127 932	193 670	171 324	171 686	203 768	209 933	19 364	19 190	32 051	15 949	33 402	35 516	34 490	109 726	108 742	161 620	155 375	138 283	168 252	175 443	
Entretien chemins forestiers		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Répartitions locales	119 580	114 502	135 981	136 482	173 762	191 765	207 192	119 580	114 502	135 981	136 482	173 762	191 765	207 192	0	0	0	0	0	0	0	
Contributions	4 263	6 939	7 391	8 005	8 595	9 040	7 065	2 609	3 954	4 119	4 474	5 318	6 639	4 730	1 654	2 984	3 272	3 531	3 277	2 401	2 335	
Quotes-parts	98 142	85 696	96 623	147 198	113 921	91 696	105 682	54 194	41 588	46 562	82 411	66 651	51 626	62 642	43 948	44 106	50 062	64 786	47 270	40 070	43 040	
Sureté du Québec	42 263	39 473	34 686	44 805	52 030	53 256	51 008	20 209	18 824	16 413	21 644	24 987	29 418	28 333	22 074	20 649	18 273	23 161	27 043	23 838	22 675	
Total Taxation	393 358	394 542	488 351	527 813	539 994	569 525	600 880	215 956	198 058	235 126	260 959	304 120	314 964	337 387	177 402	196 481	253 227	266 853	235 874	254 561	263 493	
Évaluation imposable	31 895 900	43 817 900	44 472 100	44 977 100	53 257 500	53 738 000	55 036 700	15 220 900	21 241 700	21 482 900	21 600 100	29 628 500	29 684 600	30 570 600	16 675 000	22 576 200	22 989 200	23 377 000	23 629 000	24 053 400	24 466 100	
Taux 100 \$/Évaluation	1.2333	0.9004	1.0981	1.1735	1.0139	1.0598	1.0918	1.4188	0.9324	1.0945	1.2081	1.0264	1.0610	1.1036	1.0639	0.8703	1.1015	1.1415	0.9982	1.0583	1.0770	

MRCT 17 décembre 2014



BUDGET 2015 (Règlement # 170.1-12-2014)

Tableau 4

TERRITOIRE NON ORGANISÉ - RÉPARTITION LOCALE - LANIEL (85905)

DESCRIPTION	BUDGET 2014		BUDGET 2015	
	REVENUS	DÉPENSES	REVENUS	DÉPENSES
Législation		14 300 \$		14 300 \$
Élection		0 \$		0 \$
Rémunération		12 000 \$		13 000 \$
Contribution employeur		7 000 \$		8 000 \$
Frais de déplacement		1 500 \$		2 100 \$
Frais de poste		1 000 \$		1 000 \$
Téléphone		1 500 \$		1 500 \$
Annonce, vœux		200 \$		200 \$
Assurances, csst		5 600 \$		5 700 \$
Entretien chemin été		39 450 \$		43 450 \$
Entretien chemin hiver		75 333 \$		71 900 \$
Permis, baux, cotisation abonnement		2 000 \$		2 000 \$
Entretien des bâtisses		500 \$		500 \$
Entretien de l'équipement		500 \$		500 \$
Entretien dépotoir		6 000 \$		15 160 \$
Fournitures de bureau		1 200 \$		1 200 \$
Électricité		9 700 \$		9 700 \$
Immobilisation		500 \$		500 \$
Entretien environnemental		15 000 \$		15 000 \$
Divers		10 000 \$		11 000 \$
Voirie municipale		14 000 \$		15 000 \$
Voirie (branches)		3 500 \$		3 500 \$
Fonds réparation de chemins		20 000 \$		20 000 \$
Incendie et plan d'urgence		10 000 \$		10 000 \$
Dons, loisirs et sport		500 \$		1 500 \$
Transfert terre publique	39 518 \$		39 518 \$	
Services TNO Les Lacs (chemins) 2006 à 2010	10 000 \$		10 000 \$	
Services TNO Les Lacs (sécurité incendie) 2005 à 2009	10 000 \$		10 000 \$	
Subvention pacte rural				
Subvention F.I.M.R.				
Total	59 518 \$	251 283 \$	59 518 \$	266 710 \$
Répartition locale Lanuel		(191 765 \$)		(207 192 \$)



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2015 (RÈGLEMENT #171.1-12-2014)
 CALCUL DE L'ÉVALUATION UNIFORMISÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR LES FINS DE RÉPARTITION DES SOMMES
 PAYABLE À LA M.R.C. POUR L'ANNÉE 2015 (réf. : art. 261-1, Loi sur la fiscalité municipale, Chapitre F-2.1)

Tableau 5

MUNICIPALITÉS	IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Code 3	RÉSEAU DE LA SANTÉ Code 37-38	ÉCOLES PRIMAIRES Code 24	AUTRES IMMEUBLES Code 24	GOVERNEMENT DU CANADA Code 5	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2015	COMPARATIF ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2014
ANGLIERS	85080 18 664 600 \$	810 100 \$ 100%					19 474 700 \$	1.06	94%	20 643 182 \$	18 528 864 \$
BÉARN	85020 38 665 600 \$	53 100 \$ 100%		579 605 \$			39 298 305 \$	1.05	95%	41 263 220 \$	40 294 951 \$
DUHAMEL-OUEST	85030 92 961 200 \$		81 520 \$			770 100 \$ *	93 612 820 \$	1.00	100%	93 812 820 \$	95 752 685 \$
FUGÈREVILLE	85055 21 054 100 \$			336 375 \$			21 390 475 \$	1.00	100%	21 390 475 \$	14 852 630 \$
GUÉRIN	85095 17 449 300 \$			265 590 \$	65 \$	700 \$ *	17 715 655 \$	1.05	95%	18 601 438 \$	17 651 829 \$
KIPAWA	85010 49 598 300 \$	1 399 400 \$ 100%					50 997 700 \$	1.01	99%	51 507 677 \$	47 611 625 \$
LAFORCE	85070 5 255 900 \$					882 800 \$ *	6 138 700 \$	1.00	100%	6 138 700 \$	5 133 541 \$
LATULIPE & GABOURY	85060 15 348 000 \$	50 300 \$ 100%		932 815 \$		2 400 \$ 100.00%	16 333 515 \$	1.00	100%	16 333 515 \$	15 086 364 \$
LAVERLOCHÈRE	85060 37 547 700 \$			312 520 \$	2 795 \$		37 863 015 \$	1.08	93%	40 892 056 \$	39 584 707 \$
LORRAINVILLE	85037 69 700 800 \$		141 120 \$		5 088 265 \$	78 600 \$ 100.00%	75 008 785 \$	1.04	96%	78 009 136 \$	74 341 351 \$
MOFFET	85075 18 802 600 \$						18 802 600 \$	1.00	100%	18 802 600 \$	13 327 982 \$
NÉDELEC	85100 20 287 000 \$			474 175 \$			20 761 175 \$	1.06	94%	22 006 846 \$	21 716 351 \$
NOTRE-DAME-DU-NORD	85090 61 529 900 \$			402 220 \$	3 390 985 \$	1 000 \$ *	65 324 105 \$	1.02	98%	66 630 587 \$	65 684 590 \$
RÉMIGNY	85105 16 020 400 \$						16 020 400 \$	1.22	82%	19 544 888 \$	16 818 375 \$
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	85045 79 027 500 \$	1 709 000 \$ 100%		478 530 \$		54 300 \$ *	81 269 330 \$	1.19	84%	96 710 503 \$	81 900 678 \$
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	85015 42 140 200 \$			317 915 \$			42 458 115 \$	1.02	98%	43 307 277 \$	42 794 934 \$
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	85085 37 542 900 \$	6 700 \$ 100%		352 365 \$	1 625 \$		37 903 590 \$	1.03	97%	39 040 698 \$	37 307 200 \$
SOUS-TOTAL	641 596 000 \$	4 028 600 \$ 100%	222 640 \$	4 452 110 \$	8 483 735 \$	1 789 900 \$ 100.00%	660 572 985 \$			694 635 618 \$ 57.76%	648 388 657 \$ 58.38%

MUNICIPALITÉS	IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Code 3	RÉSEAU DE LA SANTÉ Code 37-38	ÉCOLES PRIMAIRES Code 24	AUTRES IMMEUBLES Code 24	GOVERNEMENT DU CANADA Code 5	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2015	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2014
LANIEL	85905 30 570 600 \$	2 100 \$ 100%				158 100 \$ *	30 730 800 \$	1.14	88%	35 033 112 \$	32 578 138 \$
LES LACS	NR850 24 466 100 \$	376 000 \$ 100%					24 842 100 \$	1.14	88%	28 319 994 \$	26 590 740 \$
SOUS-TOTAL	55 036 700 \$	378 100 \$	0 \$	0 \$	0 \$	158 100 \$	55 572 900 \$			63 353 106 \$ 5.27%	59 158 878 \$ 5.33%

MUNICIPALITÉS	IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Code 3	RÉSEAU DE LA SANTÉ Code 37-38	ÉCOLES PRIMAIRES Code 24	AUTRES IMMEUBLES Code 24	GOVERNEMENT DU CANADA Code 5	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2015	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2014
BELLETERRE	85065 13 818 900 \$	1 900 \$ 100%		238 095 \$			14 058 895 \$	0.99	101%	13 918 306 \$	10 663 515 \$
TÉMISCAMING	85005 190 307 400 \$	1 284 700 \$ 100%	2 520 080 \$		3 642 210 \$	314 700 \$ *	198 069 090 \$	1.14	88%	225 798 763 \$	209 681 590 \$
VILLE-MARIE	85025 164 776 300 \$	5 224 300 \$ 100%	6 468 480 \$	1 208 025 \$	1 597 440 \$	485 200 \$ 100.00%	179 759 745 \$	1.14	88%	204 926 109 \$	182 788 294 \$
SOUS-TOTAL	368 902 600 \$	6 510 900 \$	8 988 560 \$	1 446 120 \$	5 239 650 \$	799 900 \$ 100.00%	391 887 730 \$			444 643 178 \$ 36.97%	403 133 399 \$ 36.30%

TOTAL	1 065 535 300 \$	10 917 600 \$	9 211 200 \$	5 898 230 \$	13 723 385 \$	2 747 900 \$	1 108 033 615 \$			1 202 631 902 \$ 100%	1 110 680 934 \$ 100%
	88.60%	0.91%	0.77%	0.49%	1.14%	0.23%	7.87%				



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2015 (règlement #171.1-12-2014)

ÉTAT COMPARATIF / BUDGET 2010-2011-2012-2013-2014
(répartition imposée et sommes payables à la MRC)

Tableau 6

MUNICIPALITÉS	QUOTES-PARTS						CONTRIBUTIONS						TOTAL					
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Angliers	57 237	50 770	59 661	82 825	43 130	41 562	9 789	11 200	8 012	7 771	7 987	7 632	67 026	61 970	67 673	90 596	50 716	49 194
Béarn	124 736	81 218	90 706	122 130	74 484	72 749	10 330	12 353	5 545	5 193	5 209	5 433	135 066	93 571	96 251	127 322	79 693	78 182
Duhamel-Ouest	165 080	177 964	178 913	231 888	148 463	133 886	18 189	21 678	11 169	9 747	10 044	9 580	183 268	199 642	190 082	241 635	158 507	143 466
Fugèreville	56 961	38 801	46 947	75 511	39 064	37 888	5 273	6 156	2 698	2 486	2 344	2 418	62 234	44 957	49 645	77 997	41 408	40 306
Guérin	55 167	43 552	52 652	66 061	36 018	34 290	3 524	6 705	3 671	2 955	2 934	2 954	58 691	50 257	56 324	69 016	38 952	37 244
Kipawa	100 721	88 584	123 912	163 641	94 404	85 462	490	300	300	300	300	300	101 211	88 884	124 212	163 941	94 704	85 762
Laforce	35 986	21 010	24 529	33 009	18 127	18 830	4 149	5 922	3 105	2 974	2 862	2 979	40 135	26 932	27 634	35 982	20 988	21 809
Lafleur	52 828	38 634	45 648	65 995	35 754	34 080	6 372	8 163	4 974	4 754	4 600	4 626	59 200	46 787	50 622	69 847	40 354	38 706
Laverlochère	111 004	87 076	95 763	128 798	74 698	74 577	10 489	12 466	5 395	4 987	4 886	5 186	121 504	93 543	101 158	133 786	79 594	79 763
Lorrainville	201 044	177 069	195 093	250 066	145 881	140 969	20 957	23 837	10 675	8 894	9 001	9 232	222 001	200 906	205 708	268 960	154 882	150 201
Moffet	39 916	32 915	39 363	54 287	29 865	29 581	4 436	6 034	3 138	3 357	3 176	3 247	44 362	38 850	42 501	57 645	33 141	32 828
Nédelec	58 577	48 758	60 421	75 755	43 526	46 003	6 720	7 600	4 259	3 613	3 471	3 636	64 296	56 358	64 680	79 968	46 996	49 699
Notre-Dame-du-Nord	197 578	150 212	201 043	228 567	126 301	118 648	18 458	18 036	11 978	10 640	10 416	10 367	216 036	168 249	213 021	239 208	136 718	129 015
Rémigny	49 879	40 468	51 670	65 723	35 713	33 075	4 864	6 448	3 438	3 720	3 666	3 525	54 732	46 916	55 109	69 444	39 279	36 600
St-Bruno-de-Guigues	188 363	174 502	190 516	232 932	136 247	129 544	25 331	27 772	16 315	13 534	13 039	13 233	213 694	202 273	206 831	246 066	149 286	142 777
St-Edouard-de-Fabre	96 577	86 711	87 898	123 187	76 472	70 002	9 558	11 506	5 876	5 779	5 689	5 596	106 135	98 217	93 774	128 966	82 161	75 598
St-Eugène-de-Guigues	73 221	80 206	81 701	109 459	65 243	61 621	10 653	13 005	6 992	6 262	6 144	6 142	83 874	93 211	88 693	115 721	71 398	67 863
Selleste	45 426	28 693	35 176	44 061	25 239	24 833	9 492	11 156	7 678	7 607	7 445	7 544	54 917	39 844	42 859	51 668	33 674	32 377
Témiscamingue	442 079	374 644	480 137	424 646	372 230	352 282	32 143	29 800	29 500	29 500	29 500	29 500	474 223	404 144	509 637	454 146	401 790	391 782
Ville-Marie	403 403	327 732	330 217	378 622	293 225	280 382	50 001	44 820	44 273	40 175	39 767	39 973	453 403	372 552	374 490	418 797	332 991	320 365
T.N.O.	105 682	91 695	113 921	147 198	96 623	85 694	7 065	9 040	8 595	8 005	7 391	6 939	112 747	100 736	122 516	155 202	104 015	92 693
Sous-Total	2 661 462	2 241 202	2 585 828	3 103 059	2 010 857	1 906 167	267 283	290 697	197 588	182 257	179 367	180 242	2 928 746	2 434 898	2 783 416	3 285 316	2 190 224	2 096 409
TEMISCAMINGUE FIRST NATION	45 437	35 468	55 519	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 437	35 468	55 519	0	0	0
EAGLE VILLAGE	82 738	30 907	48 054	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 738	30 907	48 054	0	0	0
WINNEWAY	29 818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 818	0	0	0	0	0
Total	2 819 465	2 307 518	2 689 401	3 103 059	2 010 857	1 906 167	267 283	290 697	197 588	182 257	179 367	180 242	3 086 738	2 601 214	2 896 989	3 285 316	2 190 224	2 096 409

QUOTES-PARTS: Élus, Aménagement, Ress. Forestières et agricoles, Projets, Services collectifs, Gestion des matières résiduelles, Sécurité incendie, Administration, Fonds d'intervention financiers, Développement économique, Parc informatique, Évaluation, Voirie, O.L.R.P.

CONTRIBUTIONS: Transport de personnes, évaluation, sel & calcium, inspection commerciale, Tenue à jour, Sécurité publique et incendie, Le RIT

T.N.O.	LANIÉL (85905)						LES LACS-DU-TEMISCAMINGUE (86907)						TOTAL					
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Quote-part	62 642	51 636	66 651	82 411	46 562	41 988	43 040	40 070	47 270	78 162	50 062	44 106	105 682	91 695	113 921	147 197	96 623	85 694
Contributions	4 730	6 639	5 318	4 474	4 119	3 954	2 335	2 401	3 277	3 531	3 272	2 984	7 065	9 040	8 595	8 005	7 391	6 938
Administration M.R.C.	34 490	35 516	33 402	15 949	32 051	19 190	175 443	168 253	136 284	155 375	161 620	108 742	209 833	203 769	171 686	171 324	193 671	127 932
Répartition locale	207 192	191 765	173 762	136 482	135 981	114 502	0	0	0	0	0	0	207 192	191 765	173 762	136 482	135 981	114 502
Sûreté du Québec	28 333	29 418	24 987	21 644	16 413	18 824	22 675	23 838	27 043	23 161	18 273	20 649	51 008	53 256	52 030	44 805	34 686	39 473
Entretien chemin forestier	0	0	0	0	0	0	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total	337 387	314 964	304 120	269 960	238 136	198 058	263 483	254 882	238 874	266 860	280 227	196 481	600 880	569 826	539 984	527 813	488 383	384 539
Taux 100 \$ / Évaluation	1,1036	1,0610	1,0264	1,0281	1,0345	0,9524	1,0770	1,0563	0,9982	1,1415	1,1015	0,8703	1,0918	1,0593	1,0139	1,1735	1,0981	0,9004

Révision et mise à jour concernant les représentants de la MRCT auprès des comités et organismes pour l'année 2015.

12-14-542

Il est proposé par M. Michel Duval appuyé par M. Éric Dubuque et résolu unanimement

❖ De renouveler et d'établir comme suit la représentation de la MRCT auprès des comités et d'organismes pour l'année 2015 :

➤ **Préfet élu au suffrage universel** le 3 novembre 2013 – Mandat de quatre ans : M. Arnaud Warolin.

➤ **Préfète suppléante :**

Le préfet élu, M. Arnaud Warolin, annonce la nomination de M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec, à titre de préfète suppléante de la MRC de Témiscamingue, pour une période d'un an (article 198, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, LRQ, chapitre A-19.1), renouvelée en 2015, 2016 et 2017.

1) Comité administratif :

(Réf. : C. M., article 123 – Règlement n° 151-12-2011 adopté le 21 décembre 2011).

« Composé du préfet, de la préfète suppléante et de quatre autres membres du conseil. La composition du CA à l'exception du préfet, est établie selon les secteurs géographiques. Le conseil peut, quand bon lui semble, remplacer tout membre du comité. »

➤ Préfet, M. Arnaud Warolin, élu au suffrage universel, le 1^{er} novembre 2009 pour un mandat de quatre ans;

➤ Préfète suppléante, M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec, nommée le 25 novembre 2009 (secteur Nord);

➤ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);

➤ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère (secteur Centre);

➤ M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);

➤ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming (secteur Sud).

Autres fonctions du comité administratif :

➤ **Comité multiresource** (Gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux).

Des représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue se joignent au CA pour l'occasion.

Le préfet et le préfet suppléant sont d'office membres du comité administratif (CA).

2) Représentants à la Table des préfets d'Abitibi-Témiscamingue créée le 31 mars 1989 :

↪ Préfet de la MRCT (d'office) ainsi que la directrice générale – secrétaire-trésorière, de la MRCT.

3) Délégués (C. M., article 129 – préfet et deux membres) :

↪ M. Arnaud Warolin, préfet d'office;

↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;

↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

4) Substituts aux délégués :

↪ M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce;

↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère;

↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

5) Représentants à la Société de développement du Témiscamingue (SDT / CLD) créée en juillet 1994 (Regroupement CDET, OTT, CADC, CAE) et reconstituée le 17 août 2011 :

↪ M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce;

↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

6) Représentants au congrès de la FQM :

↪ Préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

7) Représentants à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) :

↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;

↪ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;

↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;

↪ M^{me} Lorraine Barrette, Société civile (Laverlochère).

8) Représentante à Para-Transport ainsi qu'à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) créée en 1987 et Le Baladeur (fusionné en 2014) :

↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

9) Représentant à l'Unité de loisir et de sport d'Abitibi-Témiscamingue :

↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury.

- 10) **Représentants au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT) créée en 1996 :**
- ↪ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre;
 - ↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère.
- 11) **Représentante à la Commission culturelle témiscamienne :**
- ↪ M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT.
- 12) **Représentant au Comité de promotion touristique du Témiscamingue créé en octobre 2000 et dont les activités débutent en 2001 :**
- ↪ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord.
- 13) **Représentante au Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) créé en février 2005 :**
- ↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.
- 14) **Représentants au Groupe de gestion intégrée des ressources (GIR) créé en 2007 :**
- ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
 - ↪ M. Donald Alarie, maire de St-Bruno-de-Guigues
 - ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.
- 15) **Représentante au conseil d'administration de la Gestion de l'inforoute régionale Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) (Large bande) créée en mars 2005 :**
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.
- 16) **Représentante à la Corporation de développement de l'enseignement supérieur du Témiscamingue (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue), créée le 14 décembre 2004 :**
- ↪ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers.
- 17) **Représentants au Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME), créé par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 21 septembre 2005 :**
- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
 - ↪ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers;
 - ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
 - ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury
 - ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;

- ↪ M. Serge Côté, directeur général de St-Bruno-de-Guigues;
- ↪ M. Patrice LeBlanc, Chaire Desjardins;
- ↪ M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT;
- ↪ M. Guillaume Beaulieu, agent de développement de la MRCT;
- ↪ M^{me} Monia Jacques, agente de développement de la MRCT;
- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

18) Représentants au Comité consultatif agricole (CCA) :

➤ **Représentant du conseil de la MRCT :**

- ↪ Le maire de la municipalité concernée par le règlement à l'étude;
- ↪ M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues.

➤ **Représentants de l'UPA :**

- ↪ À suivre.

➤ **Résident de la MRCT :**

- ↪ À suivre.

➤ **Personne-ressource :**

- ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

19) Représentants au Comité municipal agricole et agroalimentaire :

- ↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère;
- ↪ M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues.

————— // —————

- ↪ (À venir), entrepreneure et représentante des citoyens;
- ↪ M^{me} Vicky Brunet, productrice de bovins et forestier (Latulipe-et-Gaboury) / Ferme VB et JP Duclos S.E.N.C.;
- ↪ M^{me} Anny Roy, productrice maraîchère en serre (St-Bruno-de-Guigues) / L'Éden rouge;
- ↪ M. Mario Perron, producteur de bovins (St-Édouard-de-Fabre) / Ferme Étoile filante;

- ↪ M. Yval Boucher, producteur forestier (St-Eugène-de-Guigues) / Ferme sylvicole Yval Boucher;
- ↪ M^{me} Josiane Richer, membre de soutien au sein du comité et conseillère au développement des entreprises en agroalimentaire à la SDT;
- ↪ M^{me} Monia Jacques, membre de soutien au sein du comité et agente de développement de la MRCT.

20) Représentant à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT.

21) Représentante au Fonds Soutien Abitibi-Témiscamingue – FIER :

- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

22) Représentants au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) créé le 20 septembre 2006 :

- ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;
- ↪ M. Norman Young, maire de Kipawa;
- ↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet;
- ↪ M. Donald Alarie, maire de St-Bruno-de-Guigues;
- ↪ M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;



- ↪ M^{me} Claudette Lachance, directrice générale de Fugèreville;
- ↪ M^{me} Francyne Bleau, directrice générale de Lorrainville;
- ↪ M. Réjean Pelletier, directeur général de Notre-Dame-du-Nord;
- ↪ M. Maurice Paquin, directeur général de Témiscaming;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

Personnes-ressources :

- ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT;
- ↪ M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement de la MRCT;

- ↪ M. Richard Pétrin, coordonnateur du service de collecte sélective de la MRCT;
- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

23) Représentants au Comité de sécurité incendie de la MRCT :

Deux chefs pompiers représentant le secteur Centre :

- ↪ M. Alain Rouleau;
- ↪ M. Roger Perron.

Un chef pompier représentant le secteur Est :

- ↪ M. Jean-Luc Paquet.

Un chef pompier représentant le secteur Nord :

- ↪ M. Christian Turpin.

Un chef pompier représentant le secteur Sud :

- ↪ M. Martin Bérubé;

Trois élus municipaux, maires et/ou conseillers qui ont un intérêt pour la sécurité incendie :

- ↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet;
- ↪ M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny;
- ↪ M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre.

Personnes-ressources :

- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT;
- ↪ M. François Gingras, préventionniste en sécurité incendie de la MRCT.

24) Représentant au conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue créée en 2008 :

- ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

25) Représentants à Québec en Forme créé en 2008 :

- ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

26) Représentante à la MRC/Ville-amie des aînés créée en 2008 :

- ↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

27) Représentants au Comité de sécurité publique créé le 17 décembre 2008, concernant les priorités d'action et les activités à la Sûreté du Québec :

- ↪ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest – secteur Centre;
- ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury – secteur Est;
- ↪ M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny – secteur Nord;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie – secteur Centre;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

28) Représentants à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue créé en 2009 :

- ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;
- ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

29) Représentants au Comité de lien autochtone créé le 25 novembre 2009 :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
- ↪ M. Norman Young, maire de Kipawa;
- ↪ M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce;
- ↪ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

30) Représentants à Communication-Témiscamingue, créé le 20 octobre 2010 et comité de vigie Internet haute vitesse au Témiscamingue :

- ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

31) Représentants au Fonds d'adaptation et de diversification économique (FADET) créé le 10 novembre 2010 (MRCT – SDT – CRÉ / 75 000 \$ / chaque trois ans. Total 675 000 \$) :

- ↪ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

32) Représentante à la Persévérance scolaire et réussite éducative :

- ↪ M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT.

33) Représentant à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT / CRÉ) :

↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

34) Représentant au Domaine de la Baie Gilles :

↪ M. André Pâquet, maire de Fugèreville.

35) Représentante au Comité santé / Témiscamingue – Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue :

↪ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;

36) Représentant à la SOLIDE de la MRCT (Fonds d'investissement) créée en 1995 :

↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

37) Représentant à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue créée en 2011 :

↪ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre.

38) Représentante au Conseil régional de l'environnement (CREAT) :

↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

39) Représentants au Comité logement :

↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;

↪ M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville

↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

Personne-ressource :

↪ M. Guillaume Beaulieu, agent de développement de la MRCT.

40) Représentant à la Corporation Augustin-Chénier (RIFT) :

↪ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest.

41) Représentant de Tricentris :

↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT.

Note :

Concernant la rémunération des élus (élues)

Tous les délégués et représentants élus sont rémunérés et leurs dépenses (frais de déplacement et de séjour) seront remboursées dans l'exercice de leurs fonctions selon la politique établie pour l'année 2015. À cet égard, les élus souhaitent revoir la politique de rémunération afin de préciser si des frais de représentation doivent être assumés par la MRCT si un représentant se retrouve avec un mandat plus large que celui octroyé par la MRC.

Les dépenses sont remboursées aux conditions suivantes :

- Une conférence téléphonique n'est pas considérée comme une réunion, c'est-à-dire aucune rémunération;
- Un congrès d'une fin de semaine équivaut à une seule réunion, c'est-à-dire une rémunération simple;
- Les dépenses sont remboursables sur présentation d'un rapport de réunion, transmis à la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT au moins quatre fois par année, c'est-à-dire à tous les trois mois au maximum.

12-14-543

Adoption du calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires 2015.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du **comité administratif** pour 2015, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 17 h :
 - 7 janvier
 - 4 février
 - 4 mars
 - 1^{er} avril
 - 6 mai
 - 10 juin
 - Aucun en juillet
 - 5 août
 - 2 septembre
 - 7 octobre
 - 4 novembre
 - 9 décembre
- ❖ Que le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du **conseil des maires** pour 2015, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 19 h :
 - 21 janvier
 - 18 février
 - 18 mars
 - 15 avril
 - 20 mai
 - 17 juin
 - Aucun en juillet
 - 19 août
 - 16 septembre
 - 21 octobre
 - 25 novembre
 - 16 décembre
- ❖ Que suite à l'adoption du présent calendrier, un avis du contenu du présent calendrier sera publié par la directrice générale – secrétaire-trésorière, sur le site Internet de la MRCT.

Gestion des matières résiduelles – Rapport d’activités.

12-14-544

Le conseil des maires prend acte du rapport d’activités faisant état de l’évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l’Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

12-14-545

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour lancement d’un appel d’offres pour l’acquisition d’un chargeur (loader).

Considérant que la MRC a acquis un chargeur (loader) Volvo en 2007, qu’il est maintenant âgé de 30 ans et qu’il commence à être très usé;

Considérant que les coûts pour le réparer totaliseraient près de 33 000 \$ (avant taxes) et qu’en plus de ce montant, d’autres pièces seraient à changer, mais que celles-ci sont discontinuées;

Considérant qu’il y a donc lieu d’acquérir un nouveau chargeur, mais de demander l’option pour un neuf ou un usagé;

Considérant la recommandation du Comité d’action en gestion de l’environnement (CAGE) du 28 novembre dernier;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ D’autoriser le lancement d’un appel d’offres pour l’acquisition d’un chargeur et demander l’option pour un neuf ou un usagé.

12-14-546

Gestion des matières résiduelles – Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis 2005;

Considérant qu’en vertu du 1^{er} alinéa de l’article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (LQE), il y a lieu de procéder à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue;

Considérant que la MRC de Témiscamingue, conformément aux dispositions de l’article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR;

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

❖ Que la MRC de Témiscamingue amorce la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles;

❖ Qu’un avis soit diffusé dans un journal publié sur son territoire;

❖ Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu’aux MRC environnantes.

Gestion des matières résiduelles – Présentation de l’inventaire des GES – Projet Climat municipalités.

12-14-547

Considérant que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue a adhéré au Programme Climat municipalités en 2012;

Considérant que la rédaction d'un plan visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de façon durable sur le territoire de la MRC de Témiscamingue est obligatoire à la suite de l'adhésion au Programme Climat municipalités;

Considérant que le Plan d'action a été élaboré en fonction des grands créneaux d'émission de GES identifiés dans l'inventaire des émissions de ceux-ci;

Considérant que cet inventaire a été adopté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 27 novembre 2014;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'adoption du Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre produit par la firme Stavibel tel que transmis par courriel le 8 décembre 2014.

12-14-548

Gestion des matières résiduelles – Projet incinérateur avec valorisation de l'énergie.

Considérant le projet de valorisation des matières résiduelles débuté le 18 novembre 2009 prévoyait une 3^e phase consistant à mettre en place une solution optimale en ce qui concerne le traitement des déchets ultimes;

Considérant que parmi les solutions analysées, l'incinération semble être une alternative intéressante et moins coûteuse par rapport aux autres types de gestion identifiée;

Considérant qu'une délégation de la MRCT s'est rendue en France et en Suède en mai 2014 pour une mission exploratoire, afin de visiter divers sites d'incinération et ainsi constater la façon de procéder dans ces pays où les incinérateurs sont le mode de gestion privilégié des déchets domestiques;

Considérant que suite à cette visite, une présentation s'est tenue à Fugèreville au conseil des maires du 18 juin 2014;

Considérant que des échanges et une rencontre ont eu lieu entre la MRC et des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au cours de l'été 2014 et que ces derniers ont démontré un intérêt positif face au projet d'incinération;

Considérant que le conseil des maires du 26 novembre 2014 a octroyé un contrat de services professionnels à la firme Stavibel, afin d'évaluer trois sites potentiels pour la valorisation d'énergie à partir d'un incinérateur.

Considérant que le projet d'incinérateur a été présenté à nouveau aux membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) le 28 novembre 2014 afin de voir si la MRC devait poursuivre les démarches selon cette solution;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Donald Alarie
et résolu unanimement

- ❖ De débiter les différentes étapes de faisabilité du projet de valorisation énergétique comprenant un incinérateur à déchets avec valorisation thermique.

La MRCT entreprend la 3^e et dernière phase du Projet de valorisation des matières résiduelles, entrepris en 2007, selon l'objectif de meilleurs services aux meilleurs coûts.

12-14-549

GAMME – Suivi de la rencontre tenue le 8 novembre 2014 à Témiscaming.

Le comité de travail du GAMME s'est rencontré, le 5 décembre 2014 afin de faire le bilan du dernier GAMME tenu le 8 novembre 2014 à Témiscaming.

Les membres du comité s'entendent pour dire que bien que pour certains les sujets traités et les échanges aient pu être bénéfiques, les thématiques abordées étaient trop ambitieuses, trop « génériques » pour le temps prévu. De plus, le moment pour tenir le GAMME n'était pas nécessairement l'idéal dans la foulée de toutes les annonces gouvernementales et les changements prévus au niveau des structures de gouvernance et de développement économique.

Quoiqu'il en soit, il est ressorti lors de cette journée que le statu quo n'est plus possible. Pour les membres du comité de travail du GAMME, une réflexion en profondeur est nécessaire afin de statuer sur les infrastructures nécessaires pour pallier adéquatement, et en respectant la capacité de payer des contribuables, aux besoins de la population du Témiscamingue. Pour le comité, une étude est nécessaire au niveau des services et structures municipales, mais pour ce faire, les élus doivent d'abord se concerter afin de statuer sur les objectifs et résultats attendus d'une telle étude.

Le comité de travail du GAMME recommande donc à l'ensemble des élus du conseil des maires, de tenir une réunion de travail informel afin de convenir ensemble des objectifs et résultats attendus de cette hypothétique étude.

Le conseil des maires étant en accord avec cette action, le comité de travail du GAMME proposera une date pour la tenue d'une telle rencontre qui se déroulera probablement sur une demi-journée au courant de l'hiver 2015.

Pacte rural 2015 – Lancement de l'appel de projets.

12-14-550

M. Tomy Boucher, directeur général adjoint, présente les documents « *Guide Pacte rural 2014-2019 – Document explicatif 2015* », « *Grille d'évaluation des projets 2015* » et « *Formulaire de demande de projets 2015* ».

L'estimation du budget disponible pour lancer un appel d'offres se situe à 301 919 \$ pour l'année 2015. Ce montant inclut :

- ⇒ Montant de base : 327 250 \$
- ⇒ Engagements 2015 :
 - Agent de développement : (29 291 \$)
 - Formation : (1 500 \$)
- ⇒ Montant résiduel non engagé 2014 : 5 460 \$
- ⇒ Solde disponible pour l'année 2015 : **301 919 \$**

Le comité du GAMME, sous séance de travail, recommande la reconduction des critères de sélection et la grille d'évaluation de l'année 2014 pour l'appel de projets 2015, en y apportant certaines modifications.

Entre autres, ne seront plus admissibles :

- ✚ Les projets qui ont comme objectif principal la publicité et la promotion d'un organisme ou d'un événement.

Le conseil des maires recommande que pour tout projet déposé, le promoteur obtienne un appui de sa municipalité (lettre ou résolution).

Nouveauté pour cette année, le comité de travail du GAMME recommande que la MRC organise une séance d'informations publiques présentant le document explicatif du Pacte rural, le formulaire de demande de projets 2015, de même que la grille d'analyse. L'objectif de cette rencontre est d'expliquer le processus d'appel d'offres et d'analyse de projets de la MRC de Témiscamingue, afin que les promoteurs potentiels partent tous au même diapason. Cette séance sera organisée la première semaine suivant le lancement de l'appel d'offres.

Calendrier proposé :

- 19 janvier 2014 : Lancement de l'appel de projets;
- 27 février 2014 – 16 h : Fin de l'appel de projets;
- Semaine du 2 mars 2014 : Analyse des projets par le comité d'analyse;
- Semaine du 9 mars 2014 : Rencontre du comité de travail du GAMME pour recommandations finales;
- 18 mars 2014 : Présentation des recommandations au conseil des maires et adoption des projets 2015.

La composition du comité d'analyse fera l'objet d'une recommandation du comité de travail du GAMME lors du prochain conseil des maires.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que les modalités de gestion du Pacte rural 2015 soient acceptées, tel que présenté et recommandé par le comité du GAMME;
- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'enveloppe 2015 du Pacte rural.

12-14-551

Activité de réseautage du milieu municipal sous la formule d'un « 5 à 7 » – 15 janvier 2015.

Pour une 2^e année consécutive, la MRCT organise un « 5 à 7 » à l'attention des maires, conseillers, directeurs généraux, agents de développement et employés de la MRC. Cette activité de réseautage se veut un endroit de partage et d'échanges sur divers aspects du milieu municipal dans un contexte informel. L'activité se tiendra le 15 janvier 2015 à l'Éden rouge à Saint-Bruno-de-Guigues.

12-14-552

Sécurité incendie – Formation des pompiers volontaires (clause grand-père).

Considérant l'intention du gouvernement d'abolir la clause de droits acquis qui permet à des pompiers volontaires ou à temps partiel d'être soustraits à l'obligation de mettre leur formation à jour;

Considérant que les services incendies de la MRC de Témiscamingue sont constitués à 100 % de pompiers volontaires;

Considérant que 37 % des pompiers volontaires du Témiscamingue se prévalent à l'heure actuelle de la clause grand-père qui exempts tous pompiers en exercice avant 1998 de suivre la formation *pompier 1*;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie du Témiscamingue prévoit la nécessité de maintenir une force de frappe considérable pour assurer l'efficacité des interventions sur un incendie;

Considérant que ces pompiers sont des vétérans, procurant à chaque service de sécurité incendie du territoire une très grande expertise terrain;

Considérant que dans les milieux ruraux, le recrutement s'avère difficile;

Considérant les impacts qu'auraient une telle mesure sur nos services de sécurité incendie, remettant même en question leurs capacités d'intervenir sur les lieux d'incendies;

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ D'exiger du ministère de la Sécurité publique le maintien intégral de la clause grand-père pour tous les pompiers volontaires en fonction avant 1998;
- ❖ De demander au ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*, à moins de le moduler et d'y inclure une clause ruralité pour tenir compte de la réalité des MRC et/ou municipalités à caractère rural;
- ❖ Que la présente résolution soit expédiée à M^{me} Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

12-14-553

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des questions en lien avec le projet d'incinérateur, la représentativité au sein des comités, le financement de l'ingénieur forestier furent posées auprès des élus.

12-14-554

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Donald Alarie
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 21 janvier 2015

Il est 22 h 10.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

JOYEUX NOËL & BONNE ANNÉE 2015 !!!